



PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Programme de coopération technique
de l'OIT, 2003-04***Table des matières*

	<i>Page</i>
Introduction	1
I. Aperçu quantitatif	1
A. Montant global des dépenses	1
B. Répartition des dépenses par secteur	2
C. Dépenses par type d'assistance.....	2
D. Répartition entre régions	2
E. Pays les moins avancés.....	3
F. Approbations	3
G. Taux d'exécution	3
II. Mobilisation des ressources: stratégie et mise en œuvre	4
III. La coopération technique en actes	7
A. Normes et principes et droits fondamentaux au travail	7
B. Emploi	10
C. Protection sociale.....	16
D. Dialogue social	19
E. Centre international de formation de l'OIT, Turin	23
IV. Programmes par pays pour un travail décent – Etablissement des priorités au niveau national	25
V. Coopération technique et cadres internationaux de développement	26
Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).....	26
Coordination du système multilatéral	26
ECOSOC 2004.....	28
Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies	28
Autres développements.....	28
VI. Evaluation des projets et de programmes de coopération technique	29

Annexes

1.	Dépenses au titre des programmes de coopération technique de l'OIT, 2001-2003 (à l'exclusion des frais administratifs) (en milliers de dollars).....	31
A.	Par source de financement	31
B.	Par région géographique	31
C.	Par taux d'exécution et région (financement extrabudgétaire seulement).....	32
D.	Par taux d'exécution et domaine technique (financement extrabudgétaire seulement).	32
II.	Analyse des dépenses engagées par l'OIT au titre de la coopération technique par types d'assistance/apport, 2002-03 (à l'exclusion des faits administratifs) (en milliers de dollars)	35
III.	Répartition des dépenses engagées en 2003 au titre de la coopération technique, par domaine d'activité et source de financement (à l'exclusion des frais administratifs) (en milliers de dollars)	36
IV.	Répartition, par pays et par zone, des dépenses engagées par l'OIT au titre de la coopération technique en 2003 (à l'exclusion des frais administratifs) (en milliers de dollars).....	38

Introduction

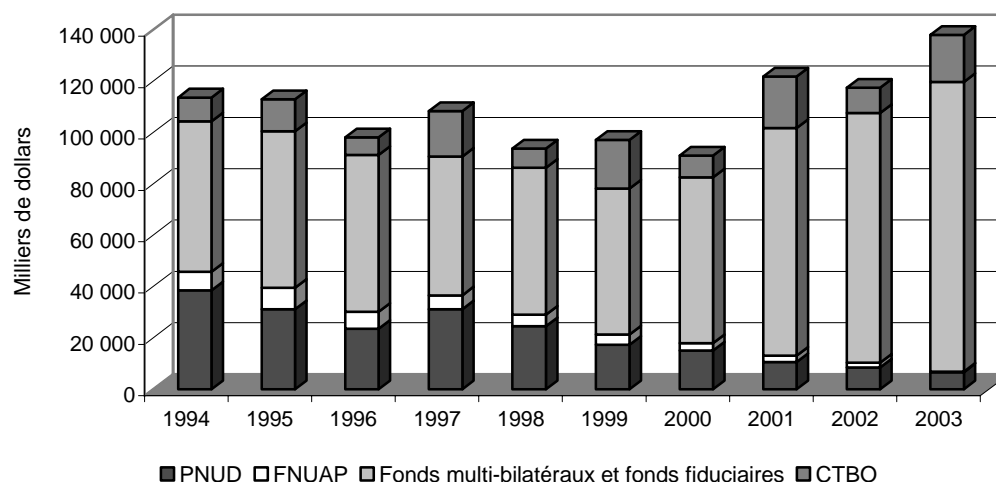
1. Le présent rapport annuel fournit des informations sur les activités de coopération technique de l'OIT en 2003-04, dont il fait l'analyse. La partie I présente un aperçu quantitatif du programme; la partie II porte sur la mobilisation de ressources pour la coopération technique. Une analyse du travail de fond effectué en matière de coopération technique est présentée dans la partie III, où sont mis en relief, pour chaque secteur ainsi que pour TURIN, les résultats concrets obtenus et, le cas échéant, les faits nouveaux et les perspectives d'avenir. La partie IV, qui met en lumière les nouvelles modalités adoptées pour ce qui touche à la coopération technique dans le cadre de la planification stratégique, rend compte des programmes par pays sur le travail décent. La partie V décrit les événements récents survenus au sein du système des Nations Unies qui ont une incidence sur la coopération technique assurée par l'OIT. Enfin, la partie VI fait rapport sur l'évaluation de la coopération technique.

I. Aperçu quantitatif

A. Montant global des dépenses

2. Le graphique 1 montre l'ensemble des dépenses engagées au titre des activités de coopération technique entre 1994 et 2003. Le montant total des dépenses en 2003 a été de 138 millions de dollars. On peut comparer ce chiffre au chiffre correspondant de 2001, la seconde année du cycle budgétaire biennal précédent, où les dépenses ont été plus importantes (121,7 millions de dollars). L'annexe 1 confirme la tendance à la baisse déjà constatée dans les financements assurés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Le financement assuré par le PNUD a ainsi représenté 6,7 millions de dollars, soit 4,8 pour cent du montant total. Les dépenses des fonds multi-bilatéraux et des fonds fiduciaires, par ailleurs, ont continué d'augmenter, passant de 97,2 millions de dollars en 2002 à 112,8 millions en 2003.

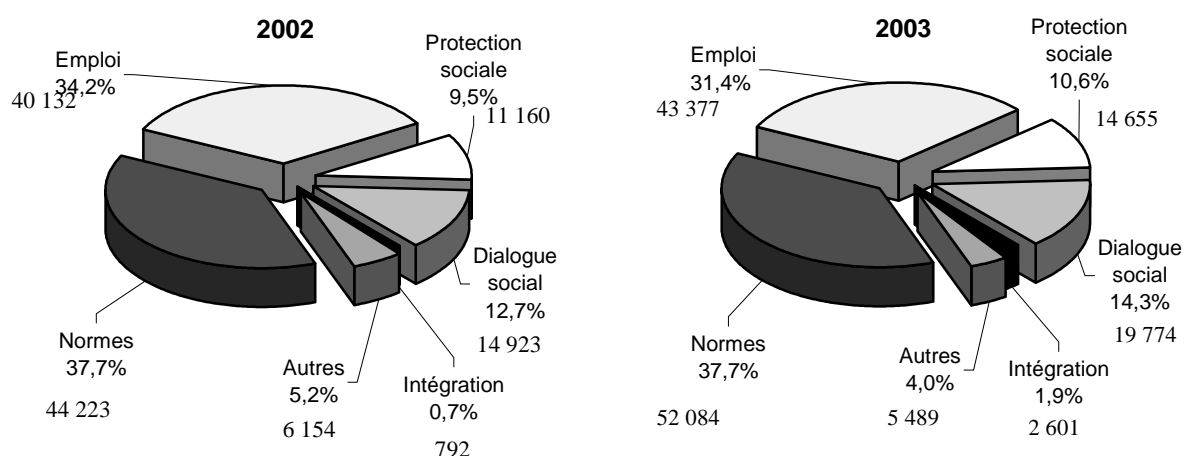
Graphique 1. Dépenses engagées au titre des activités de coopération technique de l'OIT, 1994-2003 (par source de financement)



B. Répartition des dépenses par secteur

3. La figure 1 donne la répartition des dépenses encourues en 2002 et en 2003 par secteur technique. En 2003, le secteur des normes et principes et droits fondamentaux au travail est arrivé en tête avec 37,7 pour cent du total, suivi du secteur de l'emploi (31,4 pour cent), du secteur du dialogue social (14,3 pour cent) et du secteur de la protection sociale (10,6 pour cent). C'est en 2002 que, pour la première fois depuis très longtemps, le secteur de l'emploi a perdu sa place en tant que secteur dont les dépenses sont les plus élevées au profit du secteur des normes et principes et droits fondamentaux au travail. Ce dernier secteur a maintenu son pourcentage des dépenses en 2003 et, alors que les chiffres correspondants pour tous les autres secteurs ont augmenté, celui du secteur de l'emploi a encore diminué.

Figure 1. Répartition par secteur des dépenses engagées par l'OIT au titre de la coopération technique, 2002-03



C. Dépenses par type d'assistance

4. En 2003, comme il ressort de l'annexe II, 32 pour cent de l'ensemble des dépenses ont été consacrées aux experts nationaux, aux collaborateurs extérieurs, au personnel de projet recruté localement, aux Volontaires des Nations Unies et aux autres catégories de personnel. Les dépenses se répartissaient ensuite comme suit: experts (20,8 pour cent en 2003, contre 26,3 pour cent en 2002), formation, y compris bourses, séminaires et formation en cours d'emploi (19,4 pour cent), sous-traitance (18,6 pour cent) et équipement (2 pour cent). Il est à noter que les dépenses au titre de la formation ont augmenté de 46 pour cent environ entre les deux années.

D. Répartition entre régions

5. L'annexe I B donne le montant total des dépenses par région ainsi que le montant des dépenses consacrées aux programmes interrégionaux ou mondiaux. Si on exclut les dépenses supplémentaires encourues pour chaque région au titre de ces deux derniers types de programme, la région Afrique arrive en tête (23,4 pour cent), suivie par la région Asie et Pacifique (22,4 pour cent), les Amériques (17,4 pour cent), l'Europe (6,4 pour cent) et les Etats arabes (2,1 pour cent).

6. La proportion des dépenses consacrées à des projets interrégionaux est importante (28,4 pour cent) et elle a augmenté. Il conviendrait d'en tenir compte dans la répartition

des dépenses totales entre les régions. On ne dispose pas de la répartition des dépenses relatives aux projets interrégionaux, mais on peut utiliser comme données supplétives la répartition des approbations relatives à ces projets. Environ 35 pour cent des crédits alloués l'ont été à des projets d'envergure mondiale ou correspondaient au financement d'activités de base – l'Afrique et l'Asie en ont obtenu chacune environ 20 pour cent, les Amériques 17 pour cent, l'Europe 6 pour cent et les Etats arabes un peu plus de 1 pour cent.

7. Pour ce qui est de la répartition régionale des activités par secteur, les activités relatives à l'emploi dans les Etats arabes, l'Afrique et l'Europe ont constitué entre 45 et 50 pour cent du programme de coopération technique total de ces régions. Pour les Amériques et l'Asie-Pacifique, les dépenses relatives aux normes, qui ont représenté respectivement 69 et 50 pour cent du montant total alloué à la coopération technique, ont été les plus fortes.

E. Pays les moins avancés

8. L'annexe V montre que la part des pays les moins avancés (PMA) dans le montant total des dépenses engagées au titre de la coopération technique a atteint 15,9 pour cent en 2003, contre 17,5 pour cent en 2002 et 18,5 pour cent en 2001. Environ 11,9 millions de dollars ont été consacrés aux PMA en Afrique, 9,1 millions à l'Asie-Pacifique, 600 000 dollars aux Amériques et 200 000 dollars aux Etats arabes. Pour plus de précision, il conviendrait de disposer d'une décomposition des montants consacrés à des projets interrégionaux.

F. Approbations

9. L'annexe VII (A et C) montre les approbations par source de fonds et par domaine technique. En 2003, les approbations ont atteint 150,8 millions de dollars, contre 176,4 millions l'année précédente. Les approbations émanant des donateurs multi-bilatéraux, des fonds fiduciaires directs, des institutions financières internationales et des acteurs non étatiques ont constitué 93 pour cent environ des approbations totales et celles émanant de sources des Nations Unies, 7 pour cent.
10. Comme on peut le voir dans l'annexe VII A, les Etats-Unis sont restés le premier donateur avec une contribution de 67,9 millions de dollars, c'est-à-dire 46 pour cent des approbations totales. Venait ensuite le Royaume-Uni, avec 14,1 millions de dollars, puis l'Italie avec 12 millions. La contribution des Pays-Bas a atteint 2,6 millions de dollars en 2003, mais il convient de rappeler que ce pays avait déjà contribué en 2002 à hauteur de 43 millions de dollars.
11. On trouvera à l'annexe VII C la répartition par secteur technique du montant des approbations pour 2003. Le secteur des normes et principes et droits fondamentaux au travail arrive en tête avec 51,5 pour cent (77,6 millions de dollars), suivi par le secteur de l'emploi avec 20,6 pour cent (31 millions de dollars), le secteur de la protection sociale avec 18,5 pour cent (27,9 millions de dollars) et le secteur du dialogue social avec 7,9 pour cent (11,8 millions de dollars).

G. Taux d'exécution

12. Le taux d'exécution global s'est accru légèrement, passant de 64,1 pour cent en 2002 à 68,9 pour cent en 2003 (voir annexe I C). Au niveau régional, le taux d'exécution s'est accru en Europe (passant de 71 à 83 pour cent), en Afrique (de 57 à 64 pour cent) et dans les Amériques (de 64 à 68 pour cent). Le taux d'exécution a également augmenté pour les projets interrégionaux et mondiaux, passant de 69 à 74 pour cent. L'Asie-Pacifique a maintenu son niveau précédent de mise en œuvre, mais le taux d'exécution pour les Etats arabes a diminué de 10 pour cent (de 66 à 56 pour cent).

II. Mobilisation des ressources: stratégie et mise en œuvre

13. Le budget ordinaire de l'OIT fournit un très petit montant à la coopération technique – 11 pour cent des dépenses totales au titre de la coopération technique en 2002-03. L'assistance technique est financée principalement par les contributions volontaires de pays membres et d'organismes donateurs. La part de cette composante extrabudgétaire dans les dépenses totales de l'OIT a progressivement augmenté au cours des dernières années.
14. Le Bureau interagit avec une soixantaine de gouvernements et organismes donateurs et forme depuis longtemps des partenariats avec près de la moitié d'entre eux. Les ressources extrabudgétaires sont principalement fournies par: *a)* des organismes gouvernementaux bilatéraux qui acheminent une partie de leur budget de coopération pour le développement par l'intermédiaire d'organisations multilatérales; *b)* des institutions intergouvernementales (par exemple, l'Union européenne) et les banques de développement; *c)* des gouvernements qui acquièrent directement des services de l'OIT pour réaliser leurs agendas pour le développement; *d)* des administrations et des acteurs non étatiques locaux, y compris des organisations d'employeurs et de travailleurs.
15. Les ressources sont obtenues selon diverses modalités.
- 15.1. *Soumission de propositions de projets individuelles.* Les propositions soumises par le BIT sont approuvées par les donateurs au cas par cas. Cette modalité donne certes de la souplesse pour faire place à de nouvelles demandes et propositions à mesure qu'elles sont mises en forme, mais les résultats des soumissions individuelles restent incertains, les négociations prennent en général beaucoup de temps et les coûts de transaction sont élevés.
- 15.2. *Accords-cadres pluriannuels.* Sur la base d'une approche-programme, le donateur approuve une allocation globale pour l'OIT sur une certaine période, en général de un à quatre ans. Le donateur et l'OIT se mettent d'accord sur une série de critères thématiques et géographiques, après quoi des projets individuels sont approuvés par les donateurs. Cette approche permet au Bureau de planifier et de gérer ses activités de coopération technique sur une base plus solide et plus fiable, mais elle empêche de fournir une assistance technique à des pays et des groupes cibles qui sortent du cadre thématique et temporel convenu avec chaque donateur.
- 15.3. *Accords de partenariat.* Les Pays-Bas et le Royaume-Uni fournissent des fonds dans un tel cadre. Les ressources sont réservées pour une période donnée et pour des projets au regard de thèmes qui sont précisés, et le BIT peut choisir lui-même des programmes et des projets. Cette modalité offre au Bureau la possibilité d'améliorer la cohérence de sa coopération technique.
- 15.4. *Appels d'offres et appels à la soumission de propositions.* Le BIT a participé à des appels d'offres ou à des appels à la soumission de propositions pour des projets financés par les banques de développement, par l'UE et par des organismes donateurs bilatéraux. La participation du Bureau à de telles opérations a cependant été sporadique, car les règles juridiques et financières des organismes donateurs et celles du BIT sont souvent incompatibles; le calendrier très serré pour la préparation des propositions techniques et financières constitue une contrainte majeure et, point important, les attributions à assumer sont fixes, de sorte que l'OIT n'a pas la latitude de faire valoir sa perspective et son approche spécifiques. Certains donateurs allouent de plus en plus souvent des ressources par le biais d'un

appel d'offres, ce qui signifie que le BIT aura peut-être plus de mal à l'avenir à accéder à ces ressources.

16. Sur la base des mécanismes ci-dessus, le BIT a mobilisé avec succès un montant considérable de ressources extrabudgétaires au cours des dernières années. Il lui faut cependant relever les défis ci-après dans ses opérations de mobilisation de ressources:

16.1. *Elargir et consolider la base de ressources des donateurs.* Au cours des cinq dernières années, plus de 40 pour cent des nouvelles approbations pour le programme de coopération technique ont émané du ministère du Travail des Etats-Unis. La contribution du ministère a été capitale pour élargir la population desservie et améliorer l'efficacité de la coopération technique, mais il n'y a aucune assurance que ce niveau de financement sera maintenu. Par conséquent, il est nécessaire d'élargir la base de ressources du Bureau en lançant des programmes avec de nouveaux donateurs, en renforçant la coopération avec les donateurs actuels, éventuellement dans un cadre pluriannuel, et à susciter des possibilités de financement supplémentaires au niveau local.

16.2. *Etablir un meilleur équilibre sectoriel et géographique.* Pendant les trois dernières années, le secteur I a représenté près de la moitié de toutes les nouvelles approbations. Il est certain que des programmes comme l'IPEC ont été utilisés avec profit comme des points d'entrée pour promouvoir des approches plus intégrées du travail décent, mais le Bureau aimerait faire en sorte que les autres composantes de l'Agenda pour un travail décent reçoivent l'attention voulue des donateurs. La coopération technique déployée pour renforcer la capacité des organisations d'employeurs et de travailleurs ne s'est pas développée au même rythme que le programme global de l'OIT. La part de l'Afrique dans la coopération technique a constamment reculé au cours des quinze dernières années, bien que chacun s'accorde à reconnaître que l'Afrique mérite un effort particulier.

16.3. *Assurer la continuité.* Certains des défis du développement et du renforcement des capacités sont si gigantesques et complexes qu'il faut prolonger pendant de longues périodes les efforts de coopération technique. Cela est souvent incompatible avec les cadres administratifs et budgétaires des cycles de programmation de l'OIT ainsi que de ceux des donateurs. En outre, les changements fréquents et soudains dans les priorités géographiques et thématiques des donateurs représentent une difficulté particulière du point de vue de la pertinence et de la durabilité de la coopération technique.

16.4. *Promouvoir la collaboration des donateurs et réduire les coûts de transaction.* A maintes reprises, le BIT a dû adapter ses procédures établies pour la planification, la conception et la budgétisation des projets ainsi que pour l'établissement de rapports et l'évaluation, et calquer les dispositions juridiques et contractuelles sur les exigences des donateurs. L'adaptation et l'application d'une diversité de procédures spécifiques aux donateurs entraînent des coûts de transaction élevés et ont des conséquences néfastes sur l'exécution au moindre coût et en temps voulu des projets de coopération technique.

17. Le Bureau a l'intention de relever ces défis en améliorant ses mécanismes internes et en recherchant l'appui des donateurs et des mandants dans le sens suivant:

17.1. Conclure des accords de partenariat avec un nombre croissant d'organismes donateurs sur la base d'un financement pluriannuel et de mécanismes de décision compatibles avec les cycles de programmation et les priorités stratégiques de l'OIT. Il est proposé que les programmes des donateurs soient progressivement

alignés sur le cycle quadriennal du cadre stratégique de l'OIT. Plusieurs donateurs se sont déclarés favorables à cette approche.

- 17.2. Le 16 juillet 2004, la Commission européenne et l'OIT ont signé un partenariat stratégique qui renforce les initiatives conjointes de l'OIT et de la CE pour réduire la pauvreté et améliorer les conditions de travail dans les pays en développement. Ce partenariat favorisera également une collaboration plus étroite en vue de la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM), de l'Agenda pour un travail décent et d'autres cibles de développement convenues au niveau international. Le but est de contribuer le plus possible au renforcement de la dimension sociale de la coopération pour le développement. La commission travaille étroitement avec l'OIT depuis 1958.
- 17.3. L'accord avec la CE est ciblé sur plusieurs régions et devrait se matérialiser dans l'élaboration de programmes conjoints autour de cinq priorités thématiques: normes fondamentales du travail, avec une attention particulière au travail des enfants et à l'éducation; responsabilité sociale des entreprises et normes fondamentales du travail; dialogue social; réduction de la pauvreté et emploi; migrations et développement. La CE a également déclaré son intérêt pour l'ouverture d'un dialogue avec l'OIT sur les mesures à prendre pour donner suite au rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.
- 17.4. Ce nouveau partenariat dans le domaine du développement marque le début d'un renforcement de la coopération entre la commission et l'OIT et sera mis en œuvre dans le cadre de l'accord-cadre financier et administratif entre l'UE et les Nations Unies, que l'OIT a signé le 8 juillet 2003, et avec la participation des délégations de la CE au niveau national.
- 17.5. Renforcer les capacités et l'engagement des bureaux extérieurs de l'OIT dans la mobilisation de ressources supplémentaires en négociant avec les représentants des donateurs au niveau local.
- 17.6. Rationaliser le mécanisme interne de fixation des priorités et d'allocation des ressources de sorte que: *a)* les délais pour la soumission des projets laissent suffisamment de temps pour planifier, concevoir et négocier avec les institutions bénéficiaires; *b)* les différents bureaux et unités du BIT qui peuvent apporter une contribution en soumettant des propositions bien conçues répondant aux besoins et aux priorités démontrés des mandants bénéficient de chances égales; et *c)* le système d'évaluation soit renforcé et incorpore pleinement différentes dimensions telles que l'interdisciplinarité, le tripartisme et une approche intégrée de l'égalité entre hommes et femmes.
- 17.7. Faciliter une meilleure coordination entre les donateurs de l'OIT en organisant des réunions périodiques avec la communauté des donateurs, grâce à quoi le BIT présenterait les grandes lignes de son programme de travail et de ses exigences en matière de coopération technique. Ces réunions permettraient aux représentants des donateurs participants soit de faire des annonces de contributions, soit d'indiquer leur intérêt pour un financement dans des domaines géographiques ou thématiques précis. Cela permettrait au Bureau de planifier les contributions potentielles des donateurs en relation avec des éléments spécifiques de son programme et d'axer les initiatives ultérieures de mobilisation de ressources sur ces éléments. Ces réunions devraient également aider progressivement à rationaliser les cycles de planification et de soumission, la conception et la budgétisation des projets, les procédures d'établissement de rapports et d'évaluation ainsi que les exigences financières et juridiques en vue de réduire les frais de transaction élevés qui sont associés à

l'adaptation et à l'application d'une multitude de dispositions contractuelles spécifiques aux donateurs.

- 17.8. Appuyer l'élaboration et la soumission de produits et propositions spécifiques adaptés aux organisations d'employeurs et de travailleurs et mettre au point des incitations à la promotion du tripartisme dans tout le programme de coopération technique.

III. La coopération technique en actes

18. Cette partie traite des programmes techniques de chacun des secteurs et du Centre de Turin. L'accent a été mis dans la mesure du possible sur les résultats concrets des programmes et projets, sur les faits nouveaux et sur les perspectives d'évolution. Elle présente également les enseignements tirés des évaluations ou de la mise en œuvre des programmes et projets.

A. Normes et principes et droits fondamentaux au travail

19. Des projets de coopération technique et des services consultatifs sur la liberté syndicale et la reconnaissance effective du droit d'organisation et de négociation collective ont été mis en œuvre ou fournis, dans le cadre d'une collaboration étroite entre Déclaration, LIBSYND, IFP/Dialogue, ACT/EMP et ACTRAV, dans plus de 50 pays de toutes les régions. La réforme de la législation du travail et le renforcement des moyens de la faire respecter ont occupé une place centrale dans ces activités. Les responsables de projet coopèrent avec les administrations du travail pour moderniser les techniques d'inspection, et avec les magistrats des juridictions du travail pour améliorer la rapidité et la cohérence des décisions de justice. Des ressources importantes ont par ailleurs été consacrées au renforcement des relations tripartites et bipartites soit par le biais d'une formation à la négociation collective et à la prévention et au règlement des différends, soit par le biais des institutions présentes dans l'entreprise. Le renforcement de la capacité des organisations de travailleurs et d'employeurs à organiser et recruter des membres et à communiquer avec eux et à leur fournir de nouveaux services a été une composante majeure de ces projets. Les moyens employés sont généralement la formation de formateurs, la constitution de réseaux, et la diffusion de matériel didactique, d'études de cas et de pratiques exemplaires, afin d'inscrire les projets dans la durée. Plusieurs projets visaient à aider les mandants à traiter la délicate question de la représentativité. Des progrès notables sur toutes ces questions ont été accomplis en Ukraine, au Burkina Faso, au Kenya, en Indonésie, au Cambodge, dans les pays membres du Conseil de coopération du golfe et dans les pays anglophones des Caraïbes, pour ne citer que quelques exemples parmi tant d'autres.
20. Le Conseil d'administration a créé en novembre 2001, au sein d'IFP/Déclaration, le Programme d'action spécial visant à combattre le travail forcé. Il s'agit du premier programme spécial de l'OIT destiné à aider les Etats Membres à prendre ce problème à bras le corps par le biais de mesures promotionnelles. Le programme d'action spécial repose sur cinq thématiques destinées à mieux lutter contre le travail forcé et la traite d'êtres humains: meilleure compréhension du problème, et notamment estimation de son ampleur au niveau mondial; sensibilisation de tous les pays; renforcement du cadre juridique et politique; renforcement des institutions concernées et mise en œuvre de projets sur le terrain pour aider les victimes du travail forcé et faire de la prévention. D'importants progrès ont été réalisés dans de nombreux pays. A titre d'exemple, citons le Brésil, où le Congrès a lancé en octobre 2003 une campagne nationale de lutte contre le travail forcé; le Pakistan, où, après un travail de recherche considérable, une commission nationale sur la servitude pour dettes a tenu sa première réunion en janvier 2004 et où un conseiller spécial a été nommé au sein du ministère du Travail; la Chine, où des activités de conseil et

d'information sont actuellement menées en vue de réformes législatives majeures et d'une éventuelle ratification des conventions n^{os} 29 et 105 sur le travail forcé; le Viet Nam où, avec le concours de l'OIT, une équipe spéciale interministérielle sur le travail forcé a été créée en mai 2004 et, en Europe centrale et orientale, où un important programme de formation est en cours à l'intention des inspecteurs du travail et des officiers de police chargés de contrôler les agences de recrutement privées et les programmes de lutte contre la traite d'êtres humains. Le prochain rapport global devrait contribuer à centrer davantage les préoccupations en matière de travail forcé sur les droits de l'homme, la gouvernance et la lutte contre la pauvreté.

- 21.** Les responsables du dernier programme d'action sur l'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession, adopté par le Conseil d'administration en novembre 2003, ont récemment lancé leurs premiers projets. L'un de ces projets est actuellement exécuté au Brésil et vise à aider le Secrétariat spécial aux politiques à promouvoir l'égalité raciale et le ministère du Travail à concevoir et mettre en œuvre une politique nationale de prévention et de réduction du racisme dans le monde du travail. Un projet similaire a été lancé en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Roumanie et en Serbie-et-Monténégro dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Certaines activités d'assistance technique (par exemple celle menée au Pérou pour aider le Comité ministériel sur l'égalité des chances à examiner toutes les politiques et tous les programmes du ministère du Travail en matière d'égalité) sont novatrices et devraient élargir le champ des projets de coopération technique.
- 22.** Pour faire mieux connaître les projets de coopération technique et renforcer leurs effets, des partenariats avec les médias internationaux et locaux ont été constitués en Afrique, dans les Amériques et en Asie. Dans ce cadre, des films présentant un lien direct avec ces projets et des programmes de radio interactifs ont été diffusés. Ces partenariats seront poursuivis et complétés par une formation à l'intention des médias dans certains pays où un projet est en cours.
- 23.** Une assistance technique a été fournie à plusieurs pays en vue de la ratification ou d'une meilleure application des conventions n^{os} 100 et 111 sur l'égalité, des conventions n^{os} 97 et 143 sur les travailleurs migrants, de la convention (n^o 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, et de la convention (n^o 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989. Les pays concernés sont notamment l'Angola, le Bangladesh, la Bulgarie, la Chine, Chypre, la Colombie, l'Estonie, Fidji, le Guatemala, l'Indonésie, l'Iran, le Japon, Maurice, le Pakistan, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Pérou, les Philippines, le Suriname et la Thaïlande. Dans ce cadre ont été fournis des conseils sur la création de systèmes de rémunération équitable et de mécanismes de lutte contre la discrimination, ainsi que des clarifications en vue d'éventuelles ratifications et des services consultatifs techniques pour une meilleure application des normes.
- 24.** Par ailleurs, un projet financé par le DANIDA (Office danois du développement international) en vue de promouvoir la politique de l'OIT sur les peuples indigènes et tribaux a permis de fournir à plusieurs gouvernements et organisations indigènes d'Afrique et d'Asie des conseils et une assistance en matière d'élaboration de politiques en faveur des peuples indigènes et tribaux. Les pays bénéficiaires ont été entre autres le Cambodge, le Cameroun, le Kenya, le Maroc et les Philippines.
- 25.** Au cours de la période considérée, l'OIT a enregistré 30 nouvelles ratifications¹ de conventions sur le travail des enfants. A la mi-juillet 2004, sur les 177 Etats Membres que

¹ Au 1^{er} juillet 2004.

compte l'Organisation, 150 avaient ratifié les conventions n^{os} 182, 134 et 138. L'IPEC a continué de recueillir des données sur l'ampleur et les caractéristiques du travail des enfants dans toutes les régions grâce à son Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC). De nouveaux instruments d'enquête ont été élaborés et une série de manuels sur la manière de recueillir des données sur le travail des enfants a été publiée. Plusieurs projets de recherche importants ont été exécutés au cours de la période biennale, notamment sur le coût et les avantages de l'élimination du travail des enfants et sur l'incidence du VIH/SIDA sur ce dernier. L'IPEC a également continué de renforcer la lutte contre le travail des enfants dans le cadre de ses deux grandes campagnes mondiales de sensibilisation: Carton rouge au travail des enfants et SCREAM (Défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias).

- 26.** Dans 28 pays d'Afrique, l'IPEC a soutenu activement des programmes dont les objectifs étaient les suivants: i) formulation, promotion, mise en place et suivi du cadre législatif national contre le travail des enfants; ii) collecte et analyse de données sur les pires formes de travail des enfants et élaboration d'un système de suivi crédible et exhaustif; iii) élaboration et mise en œuvre de politiques et de programmes globaux assortis d'un calendrier précis en vue de traiter ces questions de travail des enfants en mettant l'accent sur les pires formes de travail des enfants. Le Programme sous-régional de lutte contre le trafic des enfants à des fins d'exploitation destiné aux pays d'Afrique centrale et occidentale (LUTRENA) a contribué à la mise en place d'un cadre juridique permettant de renforcer les capacités nationales en la matière, à prévenir le trafic et à réadapter les enfants victimes par le biais de programmes d'action directe. Le projet WACAP, sur le cacao et l'agriculture commerciale en Afrique occidentale, qui couvre le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée et le Nigéria a permis de mobiliser les partenaires sociaux, de renforcer leurs aptitude à mener des campagnes de sensibilisation intensives et de faire la démonstration de l'intérêt d'un ensemble de mesures de protection sociale.
- 27.** En Asie et dans le Pacifique, les interventions ont continué d'être ciblées sur les pires formes de travail des enfants, à savoir la prostitution, le trafic, l'exploitation à des travaux domestiques, la servitude pour dettes, le tissage de tapis, l'agriculture, la chaussure, la pêche et les mines. Des programmes nationaux assortis de calendriers précis ont été institués dans cinq pays: le Népal, les Philippines, le Bangladesh, l'Indonésie et le Pakistan. En Inde, le projet récemment lancé dans l'Etat d'Andhra Pradesh a joué un rôle clé en infléchissant et en complétant les politiques nationales en la matière. Plusieurs projets ont été récemment approuvés en raison du succès remporté par leurs prédécesseurs: un projet sous-régional de lutte contre la traite des enfants et des femmes dans les pays riverains du Mékong; des projets sous-régionaux de prévention et d'élimination du travail des enfants comme domestiques; un projet sous-régional de lutte contre la servitude pour dettes en Asie du Sud; et un projet national de lutte contre la traite des enfants et des femmes en Chine.
- 28.** Une série d'activités destinées principalement à renforcer l'application des conventions n^{os} 182 et 138 est en cours d'élaboration dans les Amériques. On citera en particulier la contribution de l'IPEC au Pérou pour ce qui est du règlement d'application de la loi générale sur l'éducation de juillet 2003 et de la loi générale sur le travail en cours de rédaction. En Equateur, le Comité national pour l'élimination progressive du travail des enfants (CONEPTI) a publié le plan national pour l'élimination du travail des enfants, qui a été mis au point sur la base de larges consultations.
- 29.** Le gouvernement libanais a approuvé une politique et un programme nationaux de lutte contre le travail des enfants mis au point grâce à des activités de coopération technique. Le programme national en cours au Yémen a permis de compléter la stratégie du ministère de l'Éducation nationale visant à instituer l'enseignement universel avant 2015. Aux Emirats

arabes unis, grand pays d'immigration de la région, le gouvernement a adopté des mesures pour lutter contre la traite d'enfants pour les courses de chameaux.

- 30.** Certains des enseignements tirés de l'évaluation du processus de mise en œuvre méritent d'être signalés. Ainsi, il importe au plus haut point de connaître la situation nationale et de préparer le terrain avec les mandants avant de s'engager dans des activités de coopération technique. Les connaissances nécessaires peuvent être obtenues en partie par le biais d'enquêtes du type de celles organisées pour des discussions fondées sur une approche intégrée qui ont eu lieu dans le cadre des conférences de 2003 et 2004 (sur la sécurité et la santé au travail et les travailleurs migrants). Le fait de collaborer à un stade précoce avec les mandants tripartites, ce qui a constitué une nouveauté pour certains pays, a, comme il ressort de l'expérience du service DECLARATION, permis de se consacrer plus particulièrement aux objectifs les plus réalistes. La pérennité de l'action au niveau national est naturellement améliorée par ce travail préparatoire, mais en même temps, l'aptitude de l'IPEC à continuer de répondre aux besoins des pays bénéficiaires dépendra de la capacité du Bureau de poursuivre la rationalisation et la consolidation de son action au niveau national, par le biais d'équipes bien entraînées et efficaces.

B. Emploi

Politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté

- 31.** Au sommet de l'Union africaine qui s'est tenu à Maputo en juillet 2003 et à la dixième Réunion régionale africaine de l'OIT qui s'est tenue en décembre 2003², les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine ont convenu d'organiser à Ouagadougou, au Burkina Faso, en septembre 2004, un Sommet extraordinaire sans précédent sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique. Ce sommet devait servir de point de départ à l'élaboration d'un programme régional de développement de l'emploi en Afrique destiné à lutter contre la pauvreté, et qui servirait ultérieurement à la formulation de politiques nationales ou à l'adaptation des politiques existantes. Ce sommet est le résultat de travaux menés par l'OIT et ses partenaires pour le développement en vue d'appeler les Etats Membres à mettre l'emploi au centre des politiques macroéconomiques et sociales en Afrique.
- 32.** Lors du sommet, les chefs d'Etat africains ont réaffirmé leur détermination à éradiquer la pauvreté par des stratégies centrées sur la création d'emplois dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et des Objectifs de développement pour le Millénaire. Les participants au sommet ont adopté un plan d'action sur la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté.
- 33.** En outre, un forum des partenaires sociaux a été organisé à Ouagadougou les 3 et 4 septembre en collaboration avec la Commission de l'Union africaine.
- 34.** Le forum a permis aux employeurs et aux travailleurs africains, ainsi qu'aux ONG s'occupant de questions de travail et aux représentants des institutions internationales et des partenaires pour le développement, de réfléchir à la question de la création d'emplois en tant que moyen de lutter contre la pauvreté en Afrique.
- 35.** Dans le cadre du forum, une table ronde a été organisée pour présenter la publication de l'OIT intitulée: «Success Africa – Poverty reduction through Decent Work, 30 stories» (Afrique gagnante – Lutter contre la pauvreté par le travail décent, 30 témoignages). Cette

² <http://www.ilo.org/public/english/bureau/inf/event/ouagadougou/index.htm>.

sélection d'expériences réussies, avec la contribution de différentes organisations, a permis de mettre en lumière les politiques de développement qui ont des effets positifs en matière d'emploi et de lutte contre la pauvreté.

- 36.** Des partenaires pour le développement tels que la Direction du développement et de la coopération (DDC – Suisse), l'Agence française de développement (AFD), la Communauté européenne, la Commission économique pour l'Afrique et l'Alliance coopérative internationale ont participé au débat et ont souligné l'importance du travail décent dans les politiques de coopération pour le développement et de lutte contre la pauvreté. Les conclusions adoptées par les partenaires sociaux à l'issue du forum ont été présentées lors de réunions ultérieures de l'Union africaine qui ont précédé le sommet, à savoir la réunion du comité des représentants permanents, composé des ambassadeurs africains auprès de la Commission de l'Union africaine, et la réunion du Conseil exécutif, normalement composé des ministres des Affaires étrangères, auxquels sont venus s'adjoindre, à cette occasion, les ministres des Finances du Comité intersectoriel national et des ministres du Travail. Au cours de la cérémonie d'ouverture du Sommet extraordinaire, les partenaires sociaux ont donné lecture d'un message aux chefs d'Etat.
- 37.** Les conclusions de travaux analytiques, entrepris dans plusieurs pays de régions différentes à propos du lien entre croissance économique, emploi et réduction de la pauvreté, ont permis de mieux comprendre le rôle de l'emploi, et sont actuellement utilisées en vue de l'élaboration de politiques nationales de croissance favorable aux pauvres ainsi que dans le cadre des travaux menés par l'OIT sur les DSRP.
- 38.** De nombreux pays, en particulier en Afrique, ont formulé des stratégies de réduction de la pauvreté qui intègrent les Objectifs de développement pour le Millénaire. L'approche de l'OIT en matière de lutte contre la pauvreté met l'accent sur le fait que la croissance économique est à cet effet une condition nécessaire mais non suffisante. Pour réduire la pauvreté, il faut une croissance réorientée de manière nette en faveur des pauvres. Cela suppose une réforme des institutions, des législations et des pratiques qui créent et entretiennent la pauvreté.
- 39.** En Ethiopie, le processus DSRP a encouragé les partenaires sociaux à s'intéresser à ce qui se passe ailleurs et à examiner le rôle qu'ils peuvent jouer dans le développement et la planification en général. Une formation a été dispensée au mouvement syndical pour l'aider à effectuer des analyses économiques et à participer au débat politique national. Le travail de renforcement du tripartisme a porté pour l'essentiel sur l'amélioration de la productivité par le renforcement des relations professionnelles. Il a permis de mettre en avant les questions d'égalité entre les sexes dans le contexte des DSRP grâce à une série de séminaires nationaux et régionaux portant sur diverses questions relatives à l'égalité entre les sexes et au monde du travail.
- 40.** Le DSRP du Mali est l'un des rares à considérer l'emploi pas seulement comme une conséquence de la croissance mais comme une cause. La participation active de fonctionnaires et de mandants de l'OIT au processus participatif, a eu pour conséquence directe l'allocation de ressources au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).
- 41.** Au Ghana, l'accent a été mis sur le renforcement de la capacité technique des partenaires sociaux et du ministère du Développement de la main-d'œuvre et de l'emploi à participer aux débats politiques en vue de la révision du DSRP. Les partenaires sociaux sont maintenant en mesure de négocier l'insertion des questions de productivité et de salaires dans le DSRP. Le ministère a également pu obtenir des fonds du PPTE, alloués dans le cadre du DSRP, pour financer des programmes de formation professionnelle. L'OIT aide

les intéressés à renforcer leurs capacités en matière de production et d'évaluation de ces programmes.

42. En Indonésie, l'appui de l'OIT à l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la pauvreté a consisté essentiellement à renforcer les capacités des mandants et à leur fournir une aide technique substantielle à l'élaboration du DSRP, notamment pour la rédaction de 12 notes d'information technique et d'un rapport exhaustif assorti de recommandations. Ces notes d'information technique, brèves et précises, ont servi de documents de base pour l'examen des problèmes et le choix des politiques visant à réduire la pauvreté, mais aussi pour le rapport détaillé de l'OIT intitulé: «Sortir de la pauvreté: contribution de l'OIT au DSRP de l'Indonésie», qui fournit des recommandations spécifiques au gouvernement.
43. La contribution de l'OIT au document DSRP produit par le gouvernement du Pakistan a pris la forme d'un appui technique et de conseils pour faire participer davantage les mandants de l'OIT au processus, afin de les aider à mieux exprimer leurs préoccupations et leurs priorités. La Division de la planification a mis en place, à la demande du ministre, un projet de renforcement des capacités techniques en vue de formuler des politiques de lutte contre la pauvreté; ce projet a été exécuté par l'OIT et financé par le PNUD.

Appui à la politique de l'emploi

44. L'OIT participe activement à la préparation du Plan d'action pour l'emploi des jeunes de l'Indonésie pour 2004-05. A Sri Lanka, des ressources de la CTBO ont été affectées à la formulation d'un plan d'action pour l'emploi des jeunes, qui constitue un des éléments majeurs de la stratégie nationale en matière d'emploi.
45. Pour les Amériques, on notera, entre autres programmes qui ont donné de bons résultats, les efforts déployés par l'Argentine en matière d'emplois et de revenus décents. L'OIT a créé avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale une équipe ad hoc qui a mis au point un programme spécial d'urgence bénéficiant de l'appui de la plupart des organisations nationales d'employeurs et de travailleurs. A l'issue de ce programme, un programme intégré de relance de l'emploi en Argentine vient d'être lancé; il bénéficie d'un budget de 9 millions de dollars E.-U. fourni par le gouvernement italien.
46. L'un des principaux résultats du projet sur l'égalité entre les sexes, la pauvreté et l'emploi a été de sensibiliser les mandants du Honduras, du Nicaragua, de l'Argentine, de la Bolivie et du Paraguay à la nécessité de réorienter les politiques et stratégies de l'emploi vers l'objectif de réduction de la pauvreté, afin de traiter les problèmes de discrimination auxquels les femmes sont confrontées. Des espaces de dialogue tripartite ont été ménagés tout au long du projet. Ce dernier a été précieux pour l'Argentine et le Paraguay en leur permettant de consolider les commissions tripartites nationales sur l'égalité des chances dans l'emploi.
47. Les pays d'Europe centrale et orientale sont de plus en plus soumis à une pression en faveur d'une plus grande flexibilité de l'emploi (par exemple la Slovaquie, pour attirer les investisseurs étrangers) et à la menace de «dumping social» de la part des nouveaux Etats membres de l'Union européenne. Relevant le défi de l'insertion sociale pour éviter la polarisation de la main-d'œuvre et préserver le modèle social européen, six pays (Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Pologne et République tchèque) ont déjà participé au projet «Flexicurity» de l'OIT, qui vise à concilier flexibilité et sécurité de l'emploi.
48. Le Service d'assistance pour les questions de sexospécificité et d'emploi a continué de fournir aux mandants les outils pratiques et les matériels de sensibilisation nécessaires pour leur permettre de prendre en compte de manière rationnelle leurs préoccupations en matière d'égalité entre les sexes dans le secteur de l'emploi. La base d'information sur

l'égalité des chances dans l'emploi, qui contient des informations sur 60 pays, a par exemple facilité la rédaction du «Code de justice en matière d'égalité entre les hommes et les femmes au Pakistan», du projet de loi sur les relations professionnelles de Fidji et d'amendements au Code du travail de la Bulgarie. Le module de ressources pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes conçu à l'intention des syndicats a été mis à disposition sous forme électronique et a été largement diffusé. Le guide d'information intitulé *Preventing Discrimination, Exploitation and Abuse of Women Migrant Workers* a été largement utilisé pour les activités de renforcement des capacités menées par les mandants. Le Service d'assistance pour les questions de sexesécificité et d'emploi va bientôt s'occuper également de questions générales de plus en plus préoccupantes telles que l'emploi des jeunes, les travailleuses âgées et d'autres questions liées au cycle de vie.

- 49.** Un des enseignements à en tirer est que les services consultatifs techniques devraient être de plus en plus axés sur les questions intersectorielles. Une approche intégrée, faisant appel à des composants diversifiés destinés en dernier ressort à prendre en compte les différentes dimensions du travail décent, est apparue comme le moyen le plus efficace pour parvenir à l'égalité entre hommes et femmes dans l'emploi. Selon le contexte national, les composants retenus peuvent être mis en œuvre de manière simultanée ou les uns après les autres.
- 50.** Bien que les objectifs immédiats diffèrent en fonction du contexte et des priorités déclarées du pays, les différents plans d'action nationaux destinés à offrir aux femmes des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité reposent sur des stratégies et des approches communes. Le temps est sans doute venu de faire le bilan des résultats obtenus, de l'expérience acquise et des instruments mis au point et, plus important encore, de diffuser ces résultats.

Création d'emplois

- 51.** De très nombreux emplois ont été créés et/ou maintenus dans des petites entreprises, des coopératives et des agences locales de développement économique par la fourniture de services d'aide aux entreprises, d'une assistance en matière d'organisation et de services financiers et par l'ouverture de nouveaux marchés. En outre, la possibilité, pour des milliers de travailleurs, d'employeurs et de travailleurs indépendants de l'économie informelle et des zones rurales, de se faire entendre et représenter s'est considérablement améliorée grâce au développement des coopératives et des associations.
- 52.** Le succès du projet «Gérez mieux votre entreprise» (GERME) mis en œuvre au Viet Nam a permis au programme national de bénéficier de l'appui de l'Etat. La troisième phase du projet GERME mené en Papouasie-Nouvelle-Guinée a porté surtout sur l'élaboration d'un projet de ce type, au niveau sectoriel. Le projet d'appui intégré aux petites entreprises des pays du Delta du Mékong, qui vient d'entrer dans sa deuxième phase, met à profit les résultats obtenus dans le cadre des activités de développement des petites entreprises du secteur privé menées au Cambodge, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam. En Inde, au Népal et au Pakistan, l'examen du cadre politique et réglementaire applicable aux PME a débouché sur une réforme de ce cadre.
- 53.** La deuxième phase du projet de développement des entreprises mené en Jordanie a permis de préparer le terrain pour la mise en œuvre de modules du programme «Développez votre entreprise» adaptés au contexte national. Ces modules sont actuellement produits pour la première fois en langue arabe et feront l'objet de tests pilotes dans divers pays de la région. Dans ce contexte et compte tenu des résultats de la première phase (modules en langue arabe du programme GERME, version simplifiée et version normale), la plupart des pays du Conseil de coopération du Golfe sont favorables à une participation accrue des PME

dans la politique du Conseil consistant à augmenter la part des nationaux dans la main-d'œuvre.

54. En Afrique, le projet régional GERME a enregistré d'importants progrès au cours des dix-huit premiers mois de sa deuxième phase. Plus de 3 000 entrepreneurs ont été formés, ainsi que de nombreux formateurs (on estime actuellement à 300 le nombre de formateurs en activité).
55. Les petites entreprises tardent à décoller en Europe du Sud-Est en raison du contexte défavorable (réglementation tatillonne et difficultés à obtenir des financements). Les responsables du programme de coopération technique se sont efforcés de promouvoir la mise en place d'un environnement propice au développement des PME, et notamment des systèmes de financement et de microassurance appropriés.
56. Les responsables du Programme des investissements à haute intensité de main-d'œuvre ont poursuivi leurs travaux en matière d'élaboration de politiques et de programmes axés sur la création d'emplois et l'amélioration des conditions de travail dans le secteur des infrastructures et de la construction. La formation de salariés de PME aux méthodes de construction à fort coefficient de main-d'œuvre et aux bonnes pratiques de travail a permis de renforcer les capacités techniques et de gestion des entreprises de construction du secteur privé ainsi que des agences de sous-traitance de l'Etat. Les mandants de l'OIT jouent un rôle de plus en plus important dans la mise en application des travaux relatifs aux méthodes de construction d'infrastructures faisant appel à une main-d'œuvre nombreuse.
57. Un fait nouveau important a été la collaboration avec la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement pour faciliter en amont le travail d'élaboration de grands programmes d'infrastructure. Suite aux travaux sur l'emploi et le travail décent dans les entreprises publiques et privées de sous-traitance au Ghana, la Banque mondiale a demandé à l'OIT de participer à un exercice similaire au Kenya. Un autre fait nouveau est l'extension du programme à des pays d'Amérique latine, à savoir le Nicaragua et le Honduras.
58. Dans le domaine de la réponse aux crises, l'OIT s'est beaucoup engagée en affectant une part de l'excédent budgétaire 2002-03 à des activités menées dans ce domaine et en renforçant la capacité des bureaux sous-régionaux de New Delhi et Harare.
59. Les responsables du programme focal sur la réponse aux crises ont étendu leurs travaux à plusieurs pays, notamment l'Afghanistan, l'Algérie, l'Argentine, l'Irak, la Somalie, le Sri Lanka et l'Uruguay. Ils ont continué d'élaborer des outils destinés à aider les mandants dans ce domaine. Les ministères du Travail jouent un rôle de plus en plus important dans la réaction aux crises. On s'emploie à renforcer l'aptitude des organisations de travailleurs et d'employeurs à participer à ces travaux. Des accords de partenariat ont été conclus avec d'autres institutions (par exemple, avec l'équipe des Nations Unies pour le programme de reconstruction de l'Irak et avec le HCR). Le caractère central de l'emploi est désormais considéré comme une question transversale dans les programmes de réponse aux crises actuellement élaborés par le système des Nations Unies grâce au renforcement des partenariats entre l'OIT et d'autres institutions et donateurs des Nations Unies.
60. Les demandes d'appui technique adressées à l'OIT ne cessent de croître, s'agissant notamment de maximiser l'effet sur l'emploi des programmes de reconstruction mis en œuvre après une crise. Pour les futurs travaux qui seront menés dans ce domaine, il importera de disposer d'une masse critique de compétences techniques pour pouvoir répondre aux besoins des mandants. Avec l'augmentation du nombre de projets décentralisés, la structure extérieure de l'OIT devra jouer progressivement un rôle plus important.

61. L'utilisation de ressources provenant de l'excédent budgétaire, et dans une moindre mesure d'un fonds d'action rapide de l'OIT consacré exclusivement à la réponse aux crises, a permis de démontrer par l'exemple l'intérêt d'une présence de l'OIT sur le terrain en situation de crise, la possibilité d'utiliser les crédits de démarrage de l'OIT et de trouver rapidement des sources de financement substantielles. Dans le cas de l'Afghanistan, les premiers crédits de démarrage ont permis de mettre sur pied en 2004 un programme doté de 5,5 millions de dollars E.-U. et devraient permettre de lancer un programme supplémentaire doté de 6,4 millions de dollars E.-U. en 2005. Lorsque l'OIT n'a pas pu disposer de personnel qualifié sur le terrain, les résultats ont souvent été décevants.

Formation et développement des compétences

62. Les projets de coopération technique dans le domaine du développement des compétences et de l'employabilité ont aidé les travailleurs pauvres et autres groupes vulnérables à acquérir les compétences de base et les compétences techniques requises pour s'assurer un revenu et travailler à leur compte. Ces projets étaient particulièrement ciblés sur les jeunes chômeurs (Niger, Kosovo, Ukraine), les handicapés, les femmes entrepreneurs (Ethiopie) et les travailleurs de l'artisanat (Jordanie, Niger).
63. Un projet financé par le ministère du Travail des Etats-Unis (USDOL) a permis d'améliorer la situation socio-économique de groupes vulnérables au Pakistan et aux Philippines grâce au développement de l'économie locale dans les zones les plus défavorisées. Des rapports récents en provenance du terrain font état de résultats très positifs, les projets en question ayant permis de développer les possibilités d'emploi par le biais d'une amélioration de la formation. Le concept de formation en vue de l'émancipation économique (TREE) fournit un cadre approprié pour l'amélioration et l'adaptation du programme de formation au niveau communautaire. Cette approche tient compte des besoins de formation des pauvres et renforce les capacités des mandants et des institutions locales en matière de planification, de conception et de mise en œuvre de programmes de formation et d'appui. En Inde, une assistance a été fournie au gouvernement pour l'aider à élargir les services de formation professionnelle; l'accès des femmes à la formation professionnelle a été facilité au Bangladesh dans le cadre d'un programme de formation communautaire.
64. Le programme pour l'emploi des handicapés a eu une incidence positive sur les politiques et les législations dans ce domaine en impliquant les ministères, les parlementaires, les partenaires sociaux et les organisations de handicapés de certains pays d'Afrique orientale et de la région Asie-Pacifique. Ce programme contribue à la constitution de cadres réglementaires encourageant et facilitant l'emploi de femmes et d'hommes handicapés. Les employeurs apprennent les moyens d'offrir un travail décent aux travailleurs handicapés en utilisant le *Recueil de directives pratiques de l'OIT sur la gestion du handicap sur le lieu de travail*. Des guides s'inspirant de ce recueil sont utilisés dans le cadre d'ateliers mis sur pied par des organisations d'employeurs en Ethiopie et en Ouganda.
65. Un des enseignements tirés de l'évaluation des programmes et projets menés dans ce domaine est que, pour avoir un effet dans la durée, les politiques de formation doivent être mises en œuvre dans un contexte de dialogue social effectif aux niveaux national et local. Il est essentiel de s'intéresser particulièrement aux femmes, à la formation des jeunes et aux travailleurs de l'économie informelle si l'on veut relever le défi de la réduction de la pauvreté et du travail décent et mettre en œuvre l'Agenda global pour l'emploi
66. La demande de programmes de formation communautaire et de formation en vue de l'émancipation économique ne va cesser de croître à tous les niveaux, notamment pour former et alphabétiser les pauvres, les jeunes et les femmes, et développer leurs compétences techniques et sociales. La recommandation n° 195 sur la mise en valeur des

ressources humaines, récemment adoptée, aura une incidence sur les travaux de coopération technique dans le domaine du développement des compétences et de l'employabilité, car elle pourra servir de base à l'élaboration des politiques et pratiques. Les bonnes pratiques en matière d'acquisition de compétences et de travail des personnes handicapées aideront par ailleurs les mandants de l'OIT à mieux répondre aux besoins des groupes vulnérables en matière d'enseignement, de formation professionnelle et de formation tout au long de la vie.

Universitas

- 67.** En vue de promouvoir le développement humain et le travail décent au niveau local, les responsables du programme de l'OIT intitulé «Travail décent par la formation et l'innovation», plus connu sous le nom d'«Universitas»³ et financé par l'Italie et d'autres donateurs multi-bilatéraux, ont signé un accord de partenariat d'une durée de trois ans avec la Kennesaw State University (KSU), qui est la troisième plus grande institution publique de formation supérieure de la Géorgie (États-Unis d'Amérique).
- 68.** Cette collaboration vise à établir:
- un programme de formation communautaire des jeunes par le biais du sport;
 - un module de formation offrant à la fois un enseignement théorique et une formation pratique sur le terrain dans le domaine du sport et du développement international.
- 69.** KSU et les responsables du programme Universitas de l'OIT ont déjà collaboré à des programmes sur le terrain dans des pays en développement. KSU a participé à une mission avec l'équipe des Nations Unies sur le terrain en Albanie⁴, et avec le Comité olympique national à un projet commun utilisant le sport comme vecteur de l'intégration socio-économique dans le cadre de la stratégie nationale pour la jeunesse adoptée par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Entre autres activités menées dans ce cadre, citons la création d'une coopérative de femmes au Mozambique (production locale et activités rémunérées), création décidée par le Comité olympique national avec l'appui du Comité international olympique et UK Sports. Ces initiatives, au même titre que d'autres du même genre, pourront apporter une contribution utile au programme de formation KSU/OIT.
- 70.** Aux termes de l'accord, les responsables du programme Universitas de l'OIT devront renforcer le réseau d'universités et d'institutions du travail intéressées par le développement du programme et fourniront à KSU et au réseau en question l'appui technique et institutionnel nécessaire.

C. Protection sociale

- 71.** Un ensemble de projets de coopération technique financés par 14 bailleurs de fonds différents a fourni des éléments clés de la campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous. Un lancement de cette campagne a été organisé au Mozambique à l'intention des pays africains lusophones. A cette occasion, le gouvernement du Portugal s'est engagé à financer un projet visant à étendre la couverture sociale dans les cinq pays africains lusophones. Le gouvernement de la Belgique financera la deuxième phase du Programme relatif aux stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté (STEP) pendant une période de quatre années dans les pays suivants: Sénégal, Burkina

³ <http://www.ilo.org/public/english/universitas>.

⁴ <http://www.ilo.org/public/english/universitas/sport/projects.htm>.

Faso, Bénin, République démocratique du Congo, Rwanda et Maroc. La campagne mondiale a également été lancée avec succès au Sénégal. Pour renforcer les activités de coopération technique, un instrument d'appui fonctionnant par l'Internet a été mis au point: le Centre d'apprentissage informatisé et de ressources en inclusion sociale (CIARIS).

72. Un projet sur deux ans financé par le gouvernement des Pays-Bas a démarré en avril 2004; il vise à améliorer la couverture et l'efficacité des systèmes de sécurité sociale dans certains Etats et territoires (Fidji, Samoa, Iles Salomon, Tonga, Vanuatu, Népal, Honduras). Un projet sur trois ans financé par le gouvernement de la France et visant à réduire l'exclusion sociale en Bulgarie, République tchèque, Hongrie, Roumanie et Slovénie vient de démarrer.
73. Un appui constant a été fourni à la mise en œuvre du nouveau système national d'assurance maladie au Ghana et une méthode mise au point pour le financement des primes de l'assurance santé mutualiste du district ouest de Dangme. Trente-six pays ont bénéficié des services du Département du financement, de l'actuariat et des statistiques de l'OIT.
74. Dans le cadre des moyens mis en œuvre par le BIT pour aider l'Argentine à surmonter sa crise économique, un exercice de modélisation du budget social a été entrepris et intégré dans le livre blanc du gouvernement sur la crise. Une évaluation actuarielle du système de retraite argentin a servi de base à la planification de la politique sociale et à la planification financière à moyen et à long terme d'importantes composantes du secteur social.
75. Les travaux se poursuivent en ce qui concerne la mise au point d'un observatoire permanent de la protection sociale, qui s'appuie sur la base de données mondiale sur la sécurité socio-économique, et l'élaboration d'indicateurs de sécurité sociale pouvant être utilisés pour contrôler et évaluer l'efficacité des politiques sociales et des politiques de l'emploi sur le plan de la lutte contre la pauvreté, de l'équité et de l'efficacité des prestations. Dans le cadre de ce projet, le système d'informations mondiales sur la sécurité socio-économique sera étendu à tous les pays Membres de l'OIT et régionalisé.
76. Des profils nationaux de la sécurité et de la santé au travail ont été élaborés dans les pays suivants: Bangladesh, Kenya, Népal, République-Unie de Tanzanie, Thaïlande, Philippines et Ouganda. En Egypte, l'OMS et l'OIT ont travaillé conjointement à l'élaboration de ce profil. Des programmes de lutte contre la silicose ont été lancés au Brésil, en Afrique du Sud, en Thaïlande et au Viet Nam. Des activités de coopération technique relatives à l'inspection du travail ont été menées en Bulgarie, Pologne, Serbie, Fédération de Russie et dans les autres pays de la communauté des Etats indépendants ainsi qu'au Viet Nam.
77. Le programme SOLVE, lancé en Asie en 2003, a rapidement pris de l'ampleur en Thaïlande, aux Philippines, en Inde, en Malaisie et à Sri Lanka. Le manuel de formation a été traduit dans les langues nationales. Des formations au niveau des entreprises tendant à promouvoir la méthode SOLVE ont été entreprises dans ces pays et intégrées dans leurs programmes de formation. En outre, cette méthode fait l'objet d'une promotion auprès des institutions de l'ONU en Thaïlande et à l'occasion de la Table ronde de l'Asie-Pacifique qui s'est tenue en Thaïlande en mai 2004.
78. Des activités de renforcement des capacités nationales par le biais d'une formation participative à la gestion de la sécurité et de la santé au travail dans les industries du bâtiment et de l'extraction ont été menées au Viet Nam, au Cambodge, en République démocratique populaire lao, en Mongolie et en Thaïlande.
79. Un projet de sécurité et de santé au travail dans l'agriculture a été lancé au Viet Nam, avec un financement du Japon. La République de Corée finance dans plusieurs pays d'Asie un

projet sur la sécurité et la santé au travail dans le domaine de la construction à petite échelle. Un projet de coopération technique sur la démolition de navires, financé par le PNUD, a été lancé au Bangladesh.

- 80.** L'OIT, le groupe Volkswagen et L'Agence allemande de coopération technique (GTZ) ont signé un accord de mise en œuvre d'un projet de partenariat public/privé sur la mise en place de programmes nationaux de sécurité et de santé au travail au Brésil, au Mexique et en Afrique du Sud. Un projet de coopération technique sur la gestion des problèmes psychosociaux au travail, financé par l'Italie, a démarré en janvier 2004.
- 81.** Un projet financé par la Commission économique européenne, visant à évaluer les conditions de travail et d'emploi dans les futurs Etats membres de l'Union européenne, a été lancé. Dans le cadre de ce projet, une conférence tripartite sous-régionale se tiendra à Bruxelles en février 2005 et portera sur l'amélioration des conditions des travailleurs dans les nouveaux Etats membres. Un projet financé par deux sociétés françaises, SODEXHO et ACCOR, prévoit la publication d'un manuel sur les services en matière de nutrition et d'alimentation des travailleurs, fournissant des exemples de bonnes pratiques suivies par les employeurs ou autres dans le monde entier.
- 82.** Offrir des compensations en contrepartie de travaux dangereux va à l'encontre des principes de prévention de l'OIT et de l'UE. Il ne s'agit pas tant de réviser et de réformer la législation que de changer des comportements fortement ancrés dans les mentalités. L'OIT participe à la mise au point d'un barème de primes d'assurance en cas d'accidents du travail fondés sur le risque, estimant qu'un tel barème constituera une motivation financière directe pour les entreprises de garantir la sécurité au travail.
- 83.** Le programme de coopération technique de l'OIT concernant le SIDA comporte des projets en Afrique, en Asie, en Europe occidentale et dans les Caraïbes. Dans le cadre de ces activités, un projet financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement a été mis en œuvre sur la prévention du VIH/SIDA dans le secteur des transports et de l'économie informelle de certains pays africains et a débouché sur un plan d'action régionale relatif au VIH/SIDA dans le secteur des transports en 2002-03.
- 84.** Dans le cadre d'un projet financé par l'Italie, des études orientées vers l'action ont permis de mobiliser les mandants tripartites et de renforcer la base de connaissances nécessaires au développement d'un contexte juridique et politique sain pour la mise en place de mesures de lutte contre le VIH/SIDA sur le lieu de travail. Une nouvelle phase de ce projet est en cours de déroulement en Ethiopie, Ouganda et Zambie.
- 85.** Le Programme international d'éducation en entreprise sur le VIH/SIDA, financé par le département du Travail des Etats-Unis, est actuellement mis en œuvre dans 16 pays de différentes régions.
- 86.** Les travaux de l'OIT en matière de lutte contre le VIH/SIDA sur le lieu de travail et de protection des droits des travailleurs vivant avec le VIH/SIDA ont été reconnus, en particulier à la quinzième Conférence internationale sur le SIDA, qui s'est tenue à Bangkok du 11 au 16 juillet 2004. Le Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail a été traduit dans les langues nationales et utilisé comme principe directeur dans les politiques mises en œuvre sur les lieux de travail dans les pays suivants: Inde, Népal, Pakistan, Bangladesh, Indonésie et Thaïlande. La Thaïlande a adopté un recueil national de directives pratiques et élaboré un manuel d'aide à l'intention des dirigeants sur la façon de faire face au VIH/SIDA. Le projet régional encourageant le secteur privé à participer à la lutte contre le VIH/SIDA s'est soldé par la mobilisation des sociétés multinationales et de leurs filières d'approvisionnement et par la formation de formateurs et l'éducation mutuelle au sein des entreprises.

87. Un certain nombre de pays ont sollicité l'aide du BIT pour améliorer leurs politiques et programmes sur la migration de la main-d'œuvre. En Thaïlande, où le gouvernement doit faire face à quelque 1 million de migrants en situation irrégulière, le BIT a prodigué des conseils concernant la mise en place d'une politique en matière de main-d'œuvre étrangère qui prendra le pas progressivement sur les programmes spéciaux. Un projet concernant les pays du delta du Mékong a déjà abouti à la signature d'accords de coopération en matière de surveillance de la migration de main-d'œuvre par les gouvernements respectifs. En Turquie, le BIT a conseillé le gouvernement sur des éléments d'un projet de loi sur l'immigration. En Irlande, à l'invitation des syndicats, une mission de l'OIT a conçu un programme de promotion de l'intégration des travailleurs immigrés. En Iran et en Fédération de Russie, le BIT a répondu à des demandes d'information concernant les meilleures pratiques de placement de travailleurs à l'étranger et leur protection. Un projet en faveur des pays d'Afrique occidentale a porté sur la formation de hauts responsables en matière de politiques de migration de main-d'œuvre, y compris de statistiques migratoires, et une mission a entrepris une évaluation des besoins en matière d'assistance technique à Maurice. Le BIT a également lancé un projet concernant l'Albanie, la République de Moldova et l'Ukraine, pour aider leurs gouvernements à améliorer les programmes de lutte contre le trafic d'êtres humains, à trouver d'autres voies de migration organisée et offrir aux jeunes femmes d'autres moyens de subsistance dans leur propre pays. Enfin, un vaste programme d'assistance technique en Afrique a récemment été lancé pour appuyer l'Initiative africaine sur la migration de la main-d'œuvre.
88. Des enseignements ont été tirés de ces expériences, notamment: que les initiatives en matière de protection sociale doivent veiller à la complémentarité des systèmes officiels et des systèmes communautaires; que la viabilité des projets dépend d'une forte identification et appropriation nationales des projets; que les organisations de travailleurs et les coopératives peuvent être pour les groupes de l'économie informelle un endroit opportun pour faire connaître leurs besoins en matière de microassurance sur le plan de la santé; qu'il importe, pour la lutte contre le VIH/SIDA, de mobiliser les partenaires sociaux et de rechercher d'autres partenariats que les partenariats habituels de l'OIT.

D. Dialogue social

89. Le rapport d'évaluation thématique – Renforcement des institutions, des procédures, des cadres juridiques et de la capacité des mandants tripartites en matière de tripartisme et de dialogue social⁵ –, soumis à la 289^e session du Conseil d'administration en mars 2004, a mis en évidence l'importance de la suite donnée par le Bureau à la résolution concernant le tripartisme et le dialogue social adoptée en 2002 par la Conférence internationale du Travail, particulièrement en vue de veiller à ce que les objectifs stratégiques de l'OIT soient atteints par le biais du tripartisme et du dialogue social. Le Bureau a élaboré un plan d'action qui prévoit notamment de renforcer les procédures et les capacités de dialogue social de même que sa valeur ajoutée en tant qu'outil pour traiter les problèmes de fond auxquels se heurtent les mandants. Lors de l'examen de cette évaluation thématique, des orateurs ont mis l'accent sur le rôle du tripartisme et du dialogue social qui doivent, à leur sens, imprégner les travaux du Bureau dans son ensemble, et en particulier ses activités de coopération technique, et ont indiqué que les partenaires sociaux doivent être associés à toutes les étapes de ces activités. L'évaluation a conclu que l'expérience tirée des projets étudiés fait apparaître qu'un impact majeur peut être obtenu par le renforcement des mandants tripartites, du dialogue social et du tripartisme.
90. Les mandants de l'OIT ont renforcé les cadres juridiques, les institutions et les procédures de dialogue social et ont adopté une législation nationale intégrant les questions d'égalité

⁵ Document GB.289/TC/1.

sur la base des normes de l'OIT. La représentation, les services et l'influence des mandants tripartites se sont améliorés. Nombre de pays mettent sur pied des institutions et des mécanismes efficaces pour un dialogue social constructif, y compris des stratégies de réduction de la pauvreté, la promotion de principes et des droits fondamentaux au travail, et en particulier le droit d'organisation et de négociation collective, et l'établissement de mécanismes de prévention et de règlement des différends du travail. Par exemple, dans le cadre de programmes de coopération technique, la République-Unie de Tanzanie a mené à terme la première phase de sa réforme de la législation du travail (avril-juin 2004), le Groupe de travail sur la réforme législative au Kenya a mené à bien ses travaux et a soumis le projet de loi au procureur général. En Ouganda, les partenaires sociaux sont parvenus à un accord sur les «principes d'une nouvelle législation du travail». Au Nigéria, un comité tripartite a examiné un projet de loi révisée sur les syndicats et un projet de loi sur les conflits du travail. En Ukraine, un groupe de rédaction tripartite a été mis sur pied et des experts de l'OIT lui ont fourni une assistance technique concernant les normes internationales du travail et des données comparatives sur la législation et la pratique du travail, y compris la législation de l'Union européenne.

- 91.** Le recours au dialogue social et au tripartisme a encore été favorisé dans plusieurs régions. Au Cambodge, le projet de résolution sur les conflits du travail au Cambodge a débouché sur la création du premier conseil d'arbitrage national. L'approche novatrice à l'égard de la promotion du dialogue social dans le règlement des différends en Inde (tribunal populaire) a suscité un vif intérêt dans d'autres pays d'Asie du Sud et a contribué à réduire le nombre de cas en suspens devant les tribunaux du travail. Au Viet Nam, le projet de relations professionnelles OIT/Viet Nam a mis sur pied une infrastructure tripartite intégrée de relations professionnelles couvrant sept provinces. L'intervention de l'OIT au Bangladesh a contribué à l'adoption unanime en 2004 d'un projet de loi sur les syndicats et les relations professionnelles dans les ZFE, instituant ainsi les droits syndicaux dans ces zones à compter du 1^{er} novembre 2006. Des initiatives en faveur du dialogue social au niveau de l'entreprise ont été encouragées dans le cadre d'un projet régional (SAVPOT – Projet exécuté en Asie du Sud et au Viet Nam sur le tripartisme et le dialogue social), qui a élaboré une série d'instruments pratiques permettant d'améliorer l'action bipartite au niveau de l'entreprise.
- 92.** Dans le cadre du Programme OIT/Portugal sur le dialogue social dans les pays lusophones (PRODIAL), des mandants tripartites ont établi au niveau national des organismes tripartites de dialogue social au Cap-Vert, en Guinée-Bissau, au Mozambique et à Sao Tomé-et-Principe. Le Sénégal a adopté, en novembre 2002, une charte nationale pour le dialogue social visant à moderniser le cadre institutionnel du dialogue social entre l'Etat, les employeurs et les travailleurs du secteur privé. Cette charte, qui a été signée par toutes les organisations d'employeurs et par les grands syndicats et qui est entrée en vigueur en mars 2003, s'applique à tous les secteurs de l'économie, y compris les secteurs public et privé, ainsi qu'au secteur informel.
- 93.** La capacité des mandants tripartites à engager un dialogue social efficace dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté et des DSRP a été renforcée dans certains pays à faible revenu. Grâce à des activités de formation et à des ateliers tripartites, les mandants tripartites ont été en mesure de participer utilement au dialogue national sur des questions de politique sociale et économique et d'exposer leurs vues avec compétence sur des politiques répondant aux besoins des femmes et sur la réduction de la pauvreté.
- 94.** Le projet PRODIAC, financé par la Norvège, a élaboré des mécanismes de dialogue social en Amérique centrale. Dans cette région, maints pays comme El Salvador, le Honduras et le Nicaragua améliorent leur système de traitement des conflits du travail et des analyses par pays ont été effectuées dans le cadre de plans d'action approuvés pour les années à venir.

95. Pour donner suite aux recommandations formulées par les mandants au cours de la XV^e Réunion régionale américaine, tenue à Lima en 2002, deux projets sur le renforcement des mécanismes institutionnels pour le dialogue social et le renforcement des services d'administration du travail pour la sous-région andine ont démarré en 2004.
96. De nouvelles activités de coopération technique devraient viser non seulement à consolider les structures tripartites existantes et à assurer une meilleure application des cadres juridiques, mais aussi à renforcer la capacité des mandants tripartites à influencer sur les DSRP et à promouvoir le travail décent en étendant le champ d'action des services d'administration du travail à l'économie informelle.
97. A la demande du Conseil d'administration, SECTOR a lancé une série de programmes d'action sur des thèmes spécifiques dans six secteurs, et un programme intersectoriel. Tous ces programmes, qui figurent dans le programme et budget pour 2004-05, ont pour but d'aider les mandants à résoudre les problèmes qui relèvent des domaines de compétence de l'OIT dans les secteurs concernés, en utilisant comme moyen d'action les mécanismes de dialogue social.

Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP)

98. Renforcer les organisations d'employeurs en développant et en améliorant leurs services, attirer de nouveaux membres et accroître leur influence politique par une meilleure articulation des vues du monde des affaires sont autant d'objectifs qui sont au centre des travaux d'ACT/EMP. La stratégie d'ACT/EMP reste axée sur un dialogue approfondi et une planification stratégique pour pouvoir identifier les priorités des organisations d'employeurs, ce dont s'occupent les spécialistes des employeurs sur le terrain. Ce dialogue débouche sur la mise au point à ACT/EMP de plans de travail servant à traiter les domaines d'assistance prioritaires.
99. On s'est attaché plus particulièrement à faire mieux connaître aux organisations d'employeurs le Pacte mondial et l'application par les entreprises membres des principes du travail qui y sont énoncés. Le programme, mis en œuvre dans huit pays d'Asie et dans l'un des Etats arabes, a produit jusqu'ici les résultats suivants: 20 entreprises ont soumis des rapports sur l'action menée pour mettre en application les principes du Pacte mondial en matière de travail; 950 individus ont été formés aux principes du travail et 30 cours portant sur ces principes ont été donnés par les formateurs ayant reçu une formation dans le cadre du programme. Le projet, qui est un exercice pilote, est l'un des premiers à avoir appliqué, au niveau de l'entreprise, des principes généraux largement approuvés et, ce faisant, il a permis d'acquérir une expérience utile pour faire avancer les travaux.
100. Un programme régional sur la sécurité et la santé au travail, en cours d'exécution en Amérique latine depuis 2001 pour des organisations d'employeurs en Bolivie, au Paraguay, au Honduras et en République dominicaine, vise à faire mieux prendre conscience aux organisations d'employeurs et à leurs membres de l'importance de la sécurité et de la santé au travail, et à renforcer leur capacité de fournir des services de ce type à leurs membres. Des plans d'action et des stratégies ont été élaborés par les quatre organisations pour mettre en place des services dans ce domaine. En Bolivie, la sécurité et la santé au travail a été un thème central, non seulement dans l'organisation nationale mais aussi dans ses fédérations membres.
101. ACT/EMP a élaboré une base de données de référence, mise en route au début de 2004, qui collectera, de façon cohérente et suivie, des informations relatives aux structures et aux activités des organisations patronales. Cet outil est conçu pour servir aux organisations d'employeurs à mettre en commun leurs informations. Il doit également permettre à

ACT/EMP de mieux contrôler l'impact de son programme de coopération technique en fournissant des données sur ses indicateurs clés de performance.

- 102.** En décembre 2003, ACT/EMP a organisé un Colloque international sur les organisations d'employeurs concernant les moyens par lesquels elles peuvent encore améliorer leurs résultats en adaptant mieux leurs services aux besoins des entreprises membres et en augmentant l'utilité pratique pour les entreprises qui ne sont pas membres. Lors du colloque, un besoin d'assistance a été exprimé sur la bonne gouvernance dans les organisations d'employeurs, c'est-à-dire les règles, les structures et les pratiques assurant que leurs décisions et leurs actions reposent sur les vues et les besoins réels de la majorité des membres et ne sont pas subordonnées à une influence interne ou externe injustifiée. De cette manière, la bonne gouvernance est un préalable important pour que les activités de coopération technique d'ACT/EMP produisent des résultats durables. Tout d'abord, un guide de bonne gouvernance dans les organisations d'employeurs sera élaboré. Des ateliers de formation sont prévus au niveau régional.
- 103.** ACT/EMP a jeté les bases de plusieurs programmes clés, qui sont planifiés et appliqués au cours de l'actuelle période biennale. ACT/EMP et ACTRAV ont travaillé de concert pour mettre au point trois propositions dont le financement sera assuré par l'excédent de trésorerie de l'OIT, et qui figureront parmi les principales activités de coopération technique d'ACT/EMP pendant cette période. Elles concernent les DSRP, l'économie informelle et le Pacte mondial (en s'appuyant sur les activités financées par les Pays-Bas sur le Pacte mondial et réalisées au cours de la dernière période biennale). Deux programmes financés par la Norvège sur le travail des enfants ainsi que sur la productivité et la compétitivité seront aussi au centre des activités de coopération technique en 2004-05.

Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV)

- 104.** En aidant les organisations de travailleurs à développer leur représentation, leurs services et leur influence sur la société, ACTRAV a contribué de façon décisive à atteindre l'objectif qui consiste à renforcer le tripartisme et le dialogue social. Un projet financé par l'Italie a donné plus de place à la planification stratégique dans les organisations de travailleurs en Afrique (République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Mozambique, Sierra Leone, Bénin et Swaziland), en leur permettant d'élaborer et d'appliquer des stratégies durables afin de mettre en œuvre la Déclaration de l'OIT dans un contexte national, d'édifier la démocratie, de renforcer le respect des droits humains et syndicaux et d'accroître le rôle des femmes dans le développement.
- 105.** Les activités du projet ont servi à affermir les syndicats au moyen de fusions et ont aidé des dirigeants syndicaux à comprendre l'incidence du VIH/SIDA sur le travail ainsi que la nécessité d'inclure les questions relatives au VIH/SIDA dans les conventions collectives.
- 106.** Un observatoire régional virtuel du travail décent, créé avec l'aide financière de l'Espagne, a permis à des organisations de travailleurs en Amérique latine (Argentine, Brésil, Chili, Paraguay, Uruguay, Colombie, Pérou et Venezuela) de consulter différents observatoires et de suivre l'application de l'Agenda pour le travail décent. Le projet a facilité l'élaboration d'options concrètes dans le domaine de la législation du travail, de l'emploi des jeunes, de l'économie informelle, des migrations, de l'égalité entre les sexes, de la sécurité sociale et de l'intégration régionale. Plus de 50 pour cent des participants étaient des femmes.
- 107.** En Asie, dans le cadre d'un projet précédemment financé par le Danemark et actuellement parrainé par la Norvège, près de 1 200 groupes d'entraide ont été mis sur pied dans des régions isolées du sud de l'Inde. Le projet vise à syndicaliser des femmes travaillant dans le secteur rural informel. Le taux de syndicalisation a du coup fortement augmenté. Des activités génératrices de revenus ont donné à ces groupes une assise plus stable. Des

villageoises ont pu défendre leurs intérêts collectivement. Des mesures ont été prises pour négocier dans les villages au nom des travailleurs du secteur des pierres précieuses et des tisserands. Avec l'aide de leurs fédérations syndicales, les groupes peuvent maintenant inscrire leurs membres dans des caisses de sécurité sociale. Au Cambodge, un projet du DANIDA a aidé à créer des comités sur la promotion de l'égalité entre les sexes, les salaires, les DSRP, le VIH/SIDA et le travail des enfants. Le nombre des syndicats d'entreprise s'est accru et 60 pour cent environ de la main-d'œuvre du secteur du textile et de l'habillement sont désormais syndicalisés. Les syndicats ont reçu une formation à l'utilisation des systèmes collectifs de traitement des différends: 35 cas ont été réglés par le conseil d'arbitrage et 7 sont en cours d'examen.

108. Par le biais de son projet interrégional sur le travail des enfants, ACTRAV a contribué à soutenir les syndicats dans leur lutte contre le travail des enfants au Cambodge, au Népal et au Zimbabwe. Au Mali, cette tâche a été accomplie conjointement par des organisations de travailleurs et d'employeurs.
109. En coopération étroite avec le mouvement syndical international, de nouveaux instruments de gestion des connaissances, de coopération pour la recherche et de renforcement des capacités de haut niveau pour les syndicats ont été mis au point pour aider les organisations de travailleurs à promouvoir une mondialisation équitable et à défendre efficacement le dialogue social et le tripartisme.
110. Parmi les nouveaux développements, on peut citer la création de comités conjoints sur le travail des enfants, qui ont permis à des syndicats d'entreprendre des activités de dialogue social. Huit exploitations agricoles commerciales en Afrique du Sud et 20 agriculteurs au Ghana ont signé l'initiative intitulée «Faites de votre exploitation une zone libre de travail des enfants».
111. Le projet concernant le partenariat pour la démocratie et la paix est relié à d'autres projets de l'OIT ayant trait à la promotion de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, à l'IPEC et au dialogue social – il contient d'importantes composantes dans les domaines des droits humains et syndicaux, des principes de la démocratie et de la gouvernance, du dialogue social (tripartisme, négociation collective), des questions d'égalité et du droit d'organisation.
112. En coopération avec un réseau universitaire international, un programme de maîtrise a été mis au point sur les politiques du travail et la mondialisation. Le cours pilote qui réunit des participants de 20 pays commence en octobre 2004. En complément de cette initiative et en coopération avec l'Institut international d'études sociales, le Réseau de recherche pour le mouvement syndical international (GURN) a été créé pour établir un lien entre les syndicats et les chercheurs s'intéressant aux questions du travail, en vue de faciliter l'échange d'informations, les débats (en ligne) et les activités conjointes de recherche.

E. Centre international de formation de l'OIT, Turin

113. En 2003, le Centre a mené 403 activités et formé 9 749 participants provenant de 177 pays. Plus de 55 pour cent des activités ont eu lieu à l'extérieur de Turin, soit sur le terrain, soit par enseignement à distance. Le taux moyen de participation des femmes a été de 40 pour cent en 2003. Cette tendance devrait se maintenir en 2004, même si le volume global d'activité de cette année pourrait ne pas égaler celui de 2003, qui a été tout à fait exceptionnel.
114. Le Centre a poursuivi sa politique délibérée tendant à axer de plus en plus ses activités sur les mandats de l'OIT et à créer des possibilités d'implication des partenaires sociaux dans son programme de formation.

- 115.** Le gouvernement de l'Italie et l'OIT sont restés les principaux bailleurs de fonds des activités du Centre, à concurrence d'un tiers des recettes totales de formation. Toutefois, le Centre continue à générer des recettes provenant d'autres sources. Les donateurs bilatéraux ont maintenu leurs parts dans la contribution totale aux programmes. Un certain nombre de programmes faits sur mesure ont été exécutés avec une contribution financière directe des institutions bénéficiaires de pays situés essentiellement en Asie, en Amérique latine et en Europe orientale (Azerbaïdjan, Brésil, Chine, Colombie, Croatie, Fédération de Russie, Honduras, Ouzbékistan, Mexique, Ukraine, etc.) et de quelques pays africains (Mozambique, République-Unie de Tanzanie, etc.). Les investissements consentis par le Centre au cours des années précédentes pour être en mesure de répondre aux appels d'offres ont débouché sur l'octroi au Centre de neuf nouveaux projets en 2003. Cette capacité s'est encore renforcée en 2004.
- 116.** La capacité technique du Centre a continué de croître dans tous les principaux domaines liés au mandat de l'OIT et à ses objectifs stratégiques, et il a préservé sa capacité transsectorielle sur le plan des techniques d'apprentissage et de gestion du développement. Des progrès constants ont été faits dans l'optique d'une association plus étroite avec le BIT, ainsi que dans l'élaboration et la réalisation conjointes de produits.
- 117.** Les techniques de l'information sont de plus en plus fréquemment utilisées pour augmenter l'impact de la formation en préparant mieux les participants avant les sessions de formation et en les aidant après ces sessions. Le Programme de formation à distance et d'application des technologies d'apprentissage (DELTA) sert de catalyseur aux travaux du Centre dans ce domaine. Plusieurs programmes d'enseignement à distance ont été développés dans le contexte de projets spécifiques, en collaboration avec l'ensemble des programmes techniques. De gros efforts ont été faits dans le cadre du Programme DELTA pour systématiser les modules de formation relevant du programme de formation des formateurs fondée sur les compétences, qui est proposé en plusieurs langues. En outre, DELTA s'est vu confier des projets d'appui à la réforme des systèmes d'enseignement technique dans des pays comme la Bolivie, El Salvador et la Bulgarie.
- 118.** Le Centre a renforcé sa capacité d'intégration des questions d'égalité entre hommes et femmes, conformément à la politique de l'OIT. Tirant parti de l'expérience et des enseignements tirés par l'unité de coordination qui est chargée de veiller au respect de l'égalité entre hommes et femmes dans le Centre, dans le cadre de sa participation à des audits dans ce domaine à l'OIT, le Centre a récemment organisé son propre audit, sous forme d'évaluation interne de la façon dont l'environnement du Centre est propice à l'égalité entre les hommes et les femmes. A la fin de 2003, le Centre a remporté un marché pour la formation, à l'intégration des questions d'égalité entre hommes et femmes, de fonctionnaires de la Commission européenne spécialisés dans la coopération pour le développement. Les activités liées à ce projet seront menées de 2004 à 2006 tant à Bruxelles que dans 24 pays en développement.
- 119.** Des progrès ont été faits en matière de standardisation, d'informatisation et d'utilisation d'outils d'évaluation à la fin des activités de formation. Cela a permis au Centre de tirer parti des informations en retour des participants pour améliorer la qualité et la pertinence de ses produits et de ses services. En ce qui concerne l'évaluation de l'impact, le Centre a décidé de se concentrer sur l'évaluation de projets, lorsque cela est faisable et que le bailleur de fonds y consent, et sur des examens thématiques. Un examen thématique est une évaluation d'impact menée en ce qui concerne une série d'activités exécutées par le Centre sur une période donnée (au moins deux à trois ans) dans le même domaine thématique, et pour le même type d'audience cible. En 2003-04, un examen de ce type a été entrepris pour deux programmes ordinaires, en l'occurrence le cours de base sur les normes internationales du travail, qui est proposé chaque année en mai aux délégués des pays qui participent à la Conférence internationale du Travail, et le cours sur les droits des

femmes au travail, qui est devenu une composante habituelle du Programme sur les normes internationales du travail. L'approche de l'examen thématique sera améliorée, affinée et perfectionnée au fur et à mesure de l'évolution du projet d'évaluation de l'impact. Le thème choisi en 2004 pour l'évaluation de l'impact est celui de la formation des juges, avocats et éducateurs juristes dans le domaine des normes internationales du travail. Ce projet, qui vise également à constituer un modèle pour des évaluations futures dans d'autres domaines thématiques, devrait prendre fin au premier trimestre 2005.

120. En ce qui concerne ses travaux futurs, le Centre s'est employé à définir des domaines stratégiques qu'il conviendra d'aborder au cours des trois prochaines années. A cet égard, une attention particulière sera accordée au suivi du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Le Centre donnera suite aux recommandations formulées dans le rapport en les intégrant systématiquement dans ses programmes de formation. Une analyse préliminaire de ces recommandations a mis en évidence les domaines dans lesquels le Centre peut apporter une contribution optimale.
121. En outre, le Centre, en étroite collaboration avec le Bureau, a choisi quatre thèmes transsectoriels pour lesquels de nouveaux modules de formation et de nouveaux produits seront mis au point, à savoir le trafic d'êtres humains, le travail des enfants, la migration de main-d'œuvre et le VIH/SIDA sur le lieu de travail.
122. Le Centre a également renforcé sa coopération avec l'université de Turin et d'autres établissements universitaires réputés pour l'organisation de cours de troisième cycle dans des domaines pertinents.

IV. Programmes par pays pour un travail décent – Etablissement des priorités au niveau national

123. Les mandats de l'OIT ont souscrit à l'idée que la promotion du travail décent est le mandat fondamental de l'Organisation, et qu'il s'agit d'un objectif tant à l'échelle mondiale que pour chaque pays. Les principes du travail décent, qui conjuguent les quatre dimensions essentielles des droits, de l'emploi, de la protection sociale et de la représentation, définissent la voie qui conduira à un développement social et économique équilibré et adapté à la situation nationale.
124. Les programmes par pays pour un travail décent reposent sur la détermination de quelques objectifs prioritaires à moyen terme s'inscrivant dans le mandat de l'OIT. Ils définissent le point de rencontre entre les objectifs opérationnels et stratégiques de l'OIT et les priorités des pays, telles qu'exprimées par les mandats et dans les objectifs nationaux de développement, et permettent de rationaliser les activités de l'Organisation tout en leur conférant une plus grande cohérence.
125. L'approche des programmes par pays est activement préconisée par les institutions des Nations Unies comme étant le meilleur moyen de mettre l'aide extérieure en adéquation avec les priorités des pays. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) en est l'expression. Les programmes par pays pour un travail décent constituent la contribution de l'OIT au PNUAD, aux stratégies de réduction de la pauvreté et aux bilans communs de pays.
126. L'OIT a acquis une certaine expérience des programmes par pays pour un travail décent grâce à un système pilote (document GB.288/ESP/5) et à d'autres initiatives lancées par les bureaux extérieurs de l'OIT. En outre, l'Organisation a renforcé ses contributions au DSRP dans plusieurs pays en tirant de nombreux enseignements utiles observés dans d'autres.

- 127.** Ces différentes approches et expériences soulignent l'utilité de suivre une approche centrée sur le travail décent. La plupart des problèmes qui se posent dans le monde du travail sont complexes, et sont liés à de nombreux domaines du marché du travail et à la gestion de différentes politiques. Ces problèmes doivent être abordés de façon intégrée, même si les points d'entrée peuvent être différents et/ou successifs. Il est extrêmement utile de faire de la promotion du travail décent un objectif général et d'identifier ainsi les domaines qui méritent d'être réformés en priorité. Un plan à moyen terme doté d'un objectif global, et suivi de plans d'application sur une période biennale, constitue une base solide pour promouvoir le travail décent selon une approche logique et cohérente.
- 128.** La promotion du travail décent incombe tout autant aux mandants et aux autres institutions qu'à l'OIT elle-même. La mise en œuvre de cet objectif dépend de multiples acteurs. Cette optique a des incidences importantes sur la définition de l'action de l'OIT qui devrait être axée sur les moyens d'inciter les autres à appuyer des politiques et programmes de promotion du travail décent. L'OIT doit utiliser ses maigres ressources pour agir en tant que catalyseur et promoteur de ces politiques, en se servant de tous les moyens d'action dont elle dispose.

V. Coopération technique et cadres internationaux de développement

Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

- 129.** L'OIT a poursuivi ses efforts pour intégrer l'emploi dans les Objectifs du Millénaire pour le développement. L'importance du travail décent (y compris l'emploi) pour la réalisation des OMD a été soulignée à la cinquième Réunion interorganisations et réunion d'experts sur les indicateurs des OMD (avril 2004). Son importance a été de nouveau mise en évidence à une réunion d'information publique OIT-Département des affaires économiques et sociales (DAES) qui a eu lieu au siège de l'ONU sur «l'emploi et les OMD». L'OIT a pris part à la rédaction du rapport du groupe de travail n° 1 du projet du Millénaire sur la pauvreté et le développement économique et à la réunion de ce groupe de travail à Bangkok. En juillet 2004, le Conseil économique et social (ECOSOC) a adopté une résolution encourageant les entités des Nations Unies à aider les pays à intégrer l'emploi dans leurs stratégies de réduction de la pauvreté⁶.

Coordination du système multilatéral

- 130.** L'une des priorités du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) pour 2004 est fondée sur une proposition de l'OIT intitulée «Politiques et position du GNUD concernant le débat sur l'harmonisation au sein du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et de la Banque mondiale, y compris les approches sectorielles et les processus OMD/document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP)». Le GNUD donne des orientations et un soutien aux équipes de pays du système des Nations Unies afin qu'elles intègrent les questions des peuples autochtones dans leurs activités opérationnelles et qu'elles insèrent des solutions durables pour les personnes déplacées dans les bilans communs de pays (BCP), le PNUAD et les programmes par pays⁷. L'OIT prend part à des travaux interorganisations visant à élaborer des directives dans ces

⁶ *Approche coordonnée et intégrée du système des Nations Unies visant à promouvoir le développement rural dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, en vue d'éliminer la pauvreté et d'instaurer un développement durable*, E/2004/L.18.

⁷ L'OIT est représentée dans 58 des 133 équipes de pays.

domaines, et elle est membre de l'Equipe de travail en matière d'appui et d'assurance qualité pour les BCP et le PNUAD qui assurent désormais la participation des partenaires sociaux à toutes les étapes du processus ⁸.

- 131.** La résolution n° 1539 (2004) du Conseil de sécurité sur les enfants touchés par les conflits armés confère aux responsables du maintien de la paix et aux équipes de pays de l'ONU la fonction officielle d'assurer le suivi des développements sur le terrain et d'en rendre compte. L'OIT a été associée à la préparation du quatrième rapport du Secrétaire général de l'ONU sur les enfants et les conflits armés, qui fait référence à la convention n° 182 ⁹. Elle fait partie de l'équipe interorganisations chargée de préparer le cinquième rapport.
- 132.** L'OIT a pris part: au Groupe de travail technique du GNUM sur l'Iraq, au Groupe de liaison chargé d'évaluer les besoins essentiels pour la reconstruction de l'Iraq; au Groupe de travail GNUM – Coordonnateur d'urgence des affaires humanitaires sur les problèmes de transition; et au Groupe de travail technique chargé d'évaluer les besoins au Libéria. L'emploi compte aujourd'hui parmi les questions intersectorielles traitées dans les évaluations des besoins (par exemple, en Haïti, en Iraq, au Libéria et au Soudan).
- 133.** Lors des discussions préliminaires sur l'examen triennal des activités opérationnelles en 2004 ¹⁰, plusieurs délégations ont demandé une simplification, une plus grande coordination, une meilleure cohérence et une programmation conjointe au sein du système des Nations Unies.
- 134.** Le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation est largement évoqué au cours des discussions sur la cohérence des politiques dans le système multilatéral ¹¹. Il préconise de faire du travail décent un objectif à l'échelon mondial. A cette fin, il faut veiller à ce que les politiques soient cohérentes aux niveaux national et international. Si des efforts en ce sens ont été faits sur le plan national, le rapport souligne la nécessité d'améliorer la coordination internationale des politiques. Il invite notamment les organisations internationales pertinentes à collaborer dans les domaines suivants: croissance durable, investissement et création d'emplois, en mettant en place des Initiatives de cohérence des politiques. Le Bureau a mis en œuvre cette recommandation avec les organisations pertinentes. Le Secrétaire général a recommandé à l'ECOSOC d'envisager, lors de son dialogue politique annuel de haut niveau avec les chefs des institutions financières internationales, de faire porter l'accent sur «les différents aspects de la mondialisation et les moyens de la mettre au service des objectifs de développement» ¹². En avril 2004, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies a adopté une résolution qui met l'accent sur «la nécessité de mettre en pratique les recommandations

⁸ Pendant la période considérée, le GNUM a publié: des directives relatives aux BCP et au PNUAD (juillet 2004); la deuxième note d'orientation DSRP (déc. 2003); une note d'orientation sur la programmation conjointe (déc. 2003); des directives visant à rendre opérationnelle une réponse renforcée du système des Nations Unies au VIH/SIDA au niveau des pays (nov. 2003); et une note d'orientation pour les rapports sur les OMD (oct. 2003).

⁹ *Les enfants et les conflits armés*, rapport du Secrétaire général, A/58/546-S/2003/1053 (paragr. 6).

¹⁰ *Examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies*, rapport du Secrétaire général, A/59/85-E/2004/68.

¹¹ Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation: *Une mondialisation juste: créer des opportunités pour tous* (2004).

¹² *Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies*, rapport du Secrétaire général, E/2004/71.

figurant dans ce rapport qui visent la pleine jouissance des droits de l'homme»¹³. L'Assemblée générale a adopté une résolution¹⁴, qui souligne que l'ONU a un rôle central à jouer en favorisant la cohérence des politiques et s'engage à œuvrer en faveur de l'instauration d'un environnement économique international juste dans lequel tous les pays tirent parti de la mondialisation.

ECOSOC 2004

135. L'OIT a joué un rôle prépondérant dans le débat de haut niveau de l'ECOSOC (juin 2004) qui était axé sur les pays les moins avancés. Le Directeur général a présenté le rapport de la commission mondiale et a insisté sur la nécessité d'instaurer une mondialisation juste pour atteindre les objectifs du Programme d'action de Bruxelles. Plusieurs délégations ont souscrit à cette opinion. L'OIT a accueilli un petit-déjeuner ministériel, présidé par le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la République-Unie de Tanzanie, sur le thème suivant: «Mondialisation et PMA: pour un processus juste et inclusif». Lors du forum de l'ECOSOC sur la promotion des investissements, l'OIT a coparrainé avec le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) une table ronde sur le thème du développement du secteur privé local: le rôle de la microfinance/microcrédit, présidée par le Président de la République du Bénin.

Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies

- 136.** En tant que membre de l'Equipe spéciale interinstitutions sur les femmes et le VIH/SIDA, l'OIT a contribué à l'élaboration du «Guide opérationnel sur les femmes et le VIH/SIDA: une approche fondée sur les droits», qui porte également sur le VIH/SIDA sur le lieu de travail.
- 137.** A sa session annuelle de 2004, le conseil d'administration de l'UNICEF a évoqué le partenariat UNICEF/OIT pour la lutte contre les pires formes de travail des enfants dans plus de 60 pays¹⁵. Des initiatives conjointes similaires ont été mentionnées dans trois projets de descriptif de programme de pays¹⁶.
- 138.** A la 12^e session de la Commission du développement durable (avril 2004), les participants ont été informés des projets de l'OIT qui contribuent à la création d'emplois et à l'amélioration de l'assainissement dans certains PMA. La collaboration avec UN-HABITAT a été mise en relief.

Autres développements

139. Le rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile note que «l'Organisation doit accorder une attention toute

¹³ E/2004/23 (partie I), résolution 2004/24, *La mondialisation et ses effets sur la pleine jouissance des droits de l'homme*.

¹⁴ *Réaffirmer le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la promotion de la coopération internationale*, A/RES/58/317.

¹⁵ *Rapport de la Directrice générale* (E/ICEF/2004/9).

¹⁶ Voir *Rapport annuel de la Directrice générale*, et aussi documents sur le Cap-Vert (E/ICEF/2004/P/L.5), le cône Sud – Argentine, Chili et Uruguay (E/ICEF/2004/P/L.6) – et les Philippines (E/ICEF/2004/P/L.9).

particulière» à certains syndicats parce qu'ils sont particulièrement représentatifs, et appelle le secrétariat de l'ONU à se rapprocher des PME et de leurs associations nationales. Les Etats membres de l'ONU examineront le rapport à la 59^e session de l'Assemblée générale¹⁷.

VI. Evaluation des projets et de programmes de coopération technique

140. L'évaluation des activités de coopération technique s'est poursuivie conformément aux cadres d'évaluation du BIT¹⁸. Parmi les critères d'évaluation figuraient l'intérêt, l'efficacité, l'impact et la durabilité des programmes et projets de coopération technique. Comme la plupart des programmes et projets de coopération technique sont financés avec des fonds extrabudgétaires, il a été également tenu compte, lors du processus d'évaluation, des préoccupations des donateurs ainsi que d'exigences spécifiques.

141. Conformément aux directives établies par le BIT, tous les projets de coopération technique sont soumis à une évaluation qui, en fonction du projet et du plan d'évaluation, est une autoévaluation, une évaluation interne indépendante, une évaluation externe ou une combinaison des trois. Les projets d'une durée inférieure à dix-huit mois feraient l'objet d'une évaluation finale à leur achèvement; les projets d'une durée comprise entre dix-huit et trente mois seraient soumis à une évaluation à mi-parcours et à une évaluation finale à leur achèvement; les projets d'une durée supérieure à trente mois feraient l'objet d'examens annuels, d'une évaluation à mi-parcours – si celle-ci est stipulée au moment de l'établissement du plan d'évaluation du projet – et d'une évaluation finale à leur achèvement. Tous les programmes ou projets de coopération technique d'un budget supérieur à 350 000 dollars E.-U. seraient soumis à une autoévaluation annuelle; il convient qu'une évaluation soit faite avant qu'une nouvelle phase éventuelle ne soit engagée. Une évaluation indépendante interviendrait au moins une fois pendant le cycle du programme ou projet. Les évaluations indépendantes peuvent être internes ou externes. Pour une évaluation indépendante interne, il convient que le chef d'équipe, qui sera un fonctionnaire du BIT, n'ait pas participé, à quelque titre que ce soit, à l'élaboration ou à l'exécution du projet soumis à évaluation. Si l'on veut tenter d'évaluer l'efficacité, l'impact et la viabilité à long terme de vastes programmes et budgets, il sera procédé sélectivement à des évaluations a posteriori.

142. Le tableau ci-après montre le nombre d'évaluations effectuées entre juillet 2002 et juin 2004.

Evaluations effectuées entre juillet 2002 et juin 2004

Unités administratives	A mi-parcours			A l'achèvement			Total
	Interne et indépendante	Externe	Total	Interne et indépendante	Externe	Total	
Siège	49	42	91	29	33	62	153
Services extérieurs	28	18	38	36	23	59	97
Total	77	60	129	65	56	121	250

¹⁷ *Nous, peuples: société civile, Organisation des Nations Unies et gouvernance mondiale*, A/58/817.

¹⁸ GB.285/PFA/10.

- 143.** Sur les 250 évaluations effectuées, 153 ont été conduites par des unités au siège et 97 par des services extérieurs. Il a été procédé à un grand nombre d'examens annuels. Cent-vingt-neuf évaluations ont été réalisées à mi-parcours et 121 à l'achèvement du projet. Cent-seize étaient des évaluations externes.
- 144.** Le Bureau est tenu de présenter chaque année une évaluation thématique sur un sujet de coopération technique à la Commission de la coopération technique. En mars 2003, une évaluation thématique sur le «renforcement des institutions, des procédures, des cadres juridiques, de la capacité des mandants tripartites en matière de tripartisme et de dialogue social» (document GB.289/TC/1) avait été soumise pour examen et avait fait l'objet d'une discussion. L'évaluation thématique présentée en 2005 portera sur les questions d'égalité hommes-femmes dans la coopération technique.
- 145.** Le cadre d'évaluation approuvé par le Conseil d'administration invite le Bureau à surveiller le processus d'évaluation, à analyser les rapports d'évaluation de la coopération technique pour en tirer des enseignements, à intervenir en cas de difficultés et à contribuer aux bases de données du Bureau ainsi qu'au système de diffusion des résultats d'évaluation, des pratiques exemplaires et des rapports. Une tâche importante consisterait à réintroduire les éléments pertinents des résultats d'évaluation dans le processus d'exécution en cours et dans les futurs programmes et budgets.

Genève, le 30 septembre 2004.

Document soumis pour discussion.

Annexe I

Dépenses au titre des programmes de coopération technique de l'OIT, 2001-2003 (à l'exclusion des frais administratifs) (en milliers de dollars)

A. Par source de financement

Source de financement	2001		2002		2003		2003/2002
	\$ E.-U.	%	\$ E.-U.	%	\$ E.-U.	%	Variation %
Ressources extrabudgétaires							
PNUD ¹	10 644	8,7	8 480	7,2	6 672	4,8	- 21,3
Fonds fiduciaires ² , financement multi-bilatéral ³	88 706	72,9	97 206	82,8	112 843	81,8	16,1
FNUAP ⁴	2 429	2,0	1 852	1,6	166	0,1	- 91,0
Sous-total des ressources extrabudgétaires	101 779	83,6	107 537	91,6	119 681	86,7	11,3
Budget ordinaire (CTBO)	19 966	16,4	9 846	8,4	18 300	13,3	85,9
Total	121 745	100,0	117 383	100,0	137 981	100,0	17,5

¹ Y compris les projets exécutés par d'autres organisations et auxquels l'OIT est associée (3 178 621 \$ en 2001; 2 784 542 \$ en 2002; et 3 068 994 \$ en 2003). Y compris les projets SPPD (2 167 593 \$ en 2001; 2 606 668 \$ en 2002; et 2 212 356 \$ en 2003). A l'exclusion des projets STS (1 005 629 \$ en 2001; 607 037 en 2002; et 714 570 \$ en 2003).

² Y compris: a) les fonds déposés par les gouvernements bénéficiaires; b) les dépenses remboursables effectuées au titre de programmes comme le PNUE, l'UNICEF, le HCR, etc.; et c) les banques de développement.

³ Programmes multi-bilatéraux, y compris les programmes d'experts associés.

⁴ Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population.

B. Par région géographique

Région	2001		2002		2003		2003/2002
	\$ E.-U.	%	\$ E.-U.	%	\$ E.-U.	%	Variation %
Afrique	32 757	26,9	27 911	23,8	32 246	23,4	15,5
Asie et Pacifique ¹	26 816	22,0	26 699	22,7	30 938	22,4	15,9
Amériques	20 043	16,5	19 726	16,8	24 013	17,4	21,7
Etats arabes	2 290	1,9	2 510	2,1	2 847	2,1	13,4
Europe ²	5 948	4,9	7 510	6,5	8 793	6,4	15,9
Niveaux interrégional et mondial	33 891	27,8	32 948	28,1	39 143	28,4	18,8
Total	121 745	100,0	117 383	100,0	137 981	100,0	17,5

¹ Y compris l'Afghanistan et la République islamique d'Iran.

² Y compris Israël.

C. Par taux d'exécution et région
(financement extrabudgétaire seulement)

Région	2002				2003			
	Dotation	Dépenses	Part des dépenses en %	Taux d'exécution en %	Dotation	Dépenses	Part des dépenses en %	Taux d'exécution en %
Afrique	42 647	24 237	22,5	56,8	41 718	26 862	22,4	64,4
Asie et Pacifique ¹	38 387	24 967	23,2	65,0	40 746	26 707	22,3	65,5
Amériques	27 623	17 664	16,4	63,9	29 820	20 312	17,0	68,1
Etats arabes	2 906	1 919	1,8	66,0	2 904	1 613	1,3	55,5
Europe ²	9 795	6 957	6,5	71,0	9 416	7 808	6,5	82,9
Niveaux interrégional et mondial	46 394	31 793	29,6	68,5	49 017	36 378	30,4	74,2
Total	167 752	107 537	100,0	64,1	173 621	119 681	100,0	68,9

¹ Y compris l'Afghanistan et la République islamique d'Iran.

² Y compris Israël.

D. Par taux d'exécution et domaine technique
(financement extrabudgétaire seulement)

Domaine d'activité	2003			
	Dotation	Dépenses	Part des dépenses en %	Taux d'exécution en %
Normes et principes et droits fondamentaux au travail				
Normes internationales du travail				
Gestion du programme	224	185	0,2	82,5
Protection sociale et conditions de travail	134	1 121	0,1	90,5
Egalité et emploi	735	713	0,6	97,1
Politiques normatives	152	133	0,1	86,9
Programme focal pour la promotion de la Déclaration	9 830	7 381	6,2	75,1
Programme focal sur le travail des enfants	63 843	42 315	35,4	66,3
<i>Sous-total</i>	74 917	50 848	42,5	67,9
Emploi				
Cabinet du directeur exécutif et services communs	498	278	0,2	55,7
Stratégies en matière d'emploi	4 813	2 864	2,4	59,5
Redressement et reconstruction				
Gestion du programme	302	79	0,1	26,1
Investissement à forte intensité d'emplois	13 789	9 072	7,6	65,8
Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction	1 489	1 368	1,1	91,9
Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité	7 447	5 261	4,4	70,6

Domaine d'activité	2003			
	Dotation	Dépenses	Part des dépenses en %	Taux d'exécution en %
Création d'emplois et développement de l'entreprise				
Gestion du programme	487	319	0,3	65,5
Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises	11 439	8 349	7,0	73,0
Coopératives	4 162	3 712	3,1	89,2
Gestion et citoyenneté d'entreprise	1 555	925	0,8	59,5
Entreprises multinationales	489	166	0,1	33,9
Promotion des questions de genre	3 117	2 236	1,9	71,7
Unité des finances sociales	4 778	2 346	2,0	49,1
<i>Sous-total</i>	54 364	36 976	30,9	68,0
Protection sociale				
Programme focal sur la sécurité socio-économique	1 527	1 480	1,2	96,9
Programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement	1 624	856	0,7	52,7
Programme des conditions de travail et d'emploi	815	682	0,6	83,7
Migrations internationales	561	391	0,3	69,7
Services d'information sur la sécurité et la santé au travail	211	149	0,1	70,5
Programme sur le VIH/SIDA et le monde du travail	4 711	2 653	2,2	56,3
Sécurité sociale	8 331	6 209	5,2	74,5
<i>Sous-total</i>	17 780	12 420	10,4	69,9
Dialogue social				
Cabinet du directeur exécutif et services communs	25	21	0,0	82,4
Activités pour les employeurs	927	869	0,7	93,7
Activités pour les travailleurs	3 696	2 836	2,4	76,7
Programme focal sur le dialogue social, la législation du travail et l'administration du travail	11 906	8 077	6,7	67,8
Activités sectorielles	1 274	935	0,8	73,4
<i>Sous-total</i>	17 828	12 737	10,6	71,4
Intégration des politiques				
Intégration des politiques	551	257	0,2	46,7
Groupe des politiques nationales	646	450	0,4	69,6
Groupe des politiques internationales	571	373	0,3	65,3
Bureau de statistique	304	210	0,2	69,1
<i>Sous-total</i>	2 073	1 290	1,1	62,2
Activités intersectorielles				
Centre international de formation de l'OIT, Turin	1 413	1 211	1,0	85,7
Services de communications	152	96		
Institut international d'études sociales	67	30	0,0	44,8
Egalité entre hommes et femmes	1 652	1 428	1,2	86,4
<i>Sous-total</i>	3 284	2 765	2,3	84,2

Domaine d'activité	2003			
	Dotation	Dépenses	Part des dépenses en %	Taux d'exécution en %
Divers ¹	3 375	2 646	2,2	78,4
Total, programmes de coopération technique de l'OIT en 2003	173 621	119 681	100,0	68,9

¹ Y compris les projets administrés par les bureaux régionaux, les équipes consultatives multidisciplinaires, etc., qui n'ont pas été affectés à un domaine technique et les experts associés.

Annexe II

Analyse des dépenses engagées par l'OIT au titre de la coopération technique par types d'assistance/apport, 2002-03 (à l'exclusion des faits administratifs) (en milliers de dollars)

Type d'assistance/apport	2002		2003		2003/2002
	\$ E.-U.	%	\$ E.-U.	%	Variation %
Experts	30 838	26,3	28 750	20,8	- 6,8
Autres catégories de personnel ¹	35 188	30,0	43 732	31,7	24,3
Formation ²	18 311	15,6	26 789	19,4	46,3
Matériel	3 344	2,8	2 771	2,0	- 17,1
Sous-traitance	21 930	18,7	25 717	18,6	17,3
Services divers	7 771	6,6	10 221	7,4	31,5
Total	117 383	100,0	137 981	100,0	17,5

¹ Experts nationaux, collaborateurs extérieurs, personnels de projet recrutés sur le plan local, Volontaires des Nations Unies et autres dépenses de personnel.

² Essentiellement les bourses, les séminaires et la formation en cours d'emploi.

Annexe III

Répartition des dépenses engagées en 2003 au titre de la coopération technique, par domaine d'activité et source de financement (à l'exclusion des frais administratifs) (en milliers de dollars)

Domaine d'activité	2003				Total
	Budget ordinaire	PNUD	FNUAP	Fonds fiduciaires et programmes multi-bilatéraux	
Normes et principes et droits fondamentaux au travail					
Cabinet du directeur exécutif et services communs	76				76
Normes internationales du travail					
Gestion du programme	654			185	839
Protection sociale et conditions de travail	38			121	159
Liberté syndicale	80				80
Egalité et emploi	68			713	781
Politiques et informations normatives	13			133	145
Programme focal pour la promotion de la Déclaration	175	- 4		7 385	7 555
Programme focal sur le travail des enfants	134	2		42 313	42 449
<i>Sous-total</i>	1 236	- 2	0	50 850	52 084
Emploi					
Cabinet du directeur exécutif et services communs	2 008	139		139	2 286
Stratégie en matière d'emploi	1 349	648	22	2 195	4 213
Redressement et reconstruction					
Gestion du programme	118	2		77	197
Investissements à forte intensité d'emplois	94	231		8 841	9 166
Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction	389	190		1 179	1 757
Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité	1 213	1 031		4 230	6 474
Création d'emplois et développement de l'entreprise					
Gestion du programme	616	0		319	935
Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises	130	298		8 051	8 479
Coopératives	30	2 332		1 380	3 742
Gestion et citoyenneté d'entreprise	22	275		650	947
Entreprises multinationales	57	9		157	223
Promotion des questions de genre	256	55		2 181	2 492
Unité des finances sociales	121	- 147		2 493	2 467
<i>Sous-total</i>	6 401	5 061	22	31 893	43 377

Domaine d'activité	2003				
	Budget ordinaire	PNUD	FNUAP	Fonds fiduciaires et programmes multi-bilatéraux	Total
Protection sociale					
Cabinet du directeur exécutif et services communs	155				155
Programme focal sur la sécurité socio-économique	82	391		1 089	1 561
Protection des travailleurs					
Gestion du programme	796				796
Programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement	403	98		759	1 259
Programme des conditions de travail et d'emploi	69,72			682	751
Migrations internationales	60			391	450
Services d'information sur la sécurité et la santé au travail				149	149
Programme sur le VIH/SIDA et le monde du travail	100	49		2 604	2 753
Sécurité sociale	570	679	144	5 386	6 779
<i>Sous-total</i>	2 235	1 217	144	11 058	14 655
Dialogue social					
Cabinet du directeur exécutif et services communs				21	21
Activités pour les employeurs	1 463			869	2 332
Activités pour les travailleurs	3 685			2 836	6 521
Programme focal sur le dialogue social, la législation du travail et l'administration du travail	1 409	155		7 922	9 486
Activités sectorielles	480			935	1 415
<i>Sous-total</i>	7 038	155	0	12 582	19 774
Intégration des politiques					
Intégration des politiques	679			257	937
Groupe des politiques nationales	433	37		413	883
Groupe des politiques internationales				373	373
Bureau de statistique	198	210			409
<i>Sous-total</i>	1 311	247	0	1 043	2 601
Activités intersectorielles					
Centre international de formation de l'OIT, Turin		- 2		1 213	1 211
Département de la communication				96	96
Institut international d'études sociales				30	30
Egalité entre hommes et femmes	61			1 428	1 489
<i>Sous-total</i>	61	- 2	0	2 767	2 826
Divers ¹	17	- 5		2 651	2 663
Total, programmes de coopération technique de l'OIT en 2003	18 300	6 672	166	112 843	137 981
Total, programmes de coopération technique de l'OIT en 2002	9 846	8 480	1 852	97 206	117 383

¹ Y compris les projets administrés par les bureaux régionaux, les équipes multidisciplinaires, etc., qui n'ont pas été affectés à un domaine technique et les experts associés.

Annexe IV

Répartition, par pays et par zone, des dépenses engagées par l'OIT au titre de la coopération technique en 2003 (à l'exclusion des frais administratifs) (en milliers de dollars)

- Les chiffres négatifs indiquent des ajustements opérés pour l'année précédente. Les valeurs ayant été arrondies, certains totaux peuvent paraître incorrects et ceux inférieurs à 500 être présentés comme zéro.
- Les dépenses encourues dans les pays développés sont à la charge des bénéficiaires dans les pays en développement (par exemple, recherche & formation).

Pays ou territoire	Budget ordinaire	PNUD (agent d'exécution principal)	PNUD (agent d'exécution associé)	FNUAP	Fonds fiduciaires	Total
Afrique						
Région Afrique	2 941	138	- 16		12 938	16 001
Région Afrique orientale	8					8
Afrique occidentale	5					5
Algérie	83					83
Angola	32					32
Bénin	66		55		170	291
Botswana	10			- 5	24	29
Burkina Faso	82		20		213	315
Burundi	9	- 32				- 23
Cameroun	40	- 1			69	108
Cap-Vert	21					21
République centrafricaine	7		- 148			- 141
Tchad	16	97				113
Comores	11	86		2		99
Congo	18				30	48
Côte d'Ivoire	67	9				76
République démocratique du Congo	22	5		- 5	573	595
Djibouti	13					13
Egypte	76				81	158
Guinée équatoriale	1					1
Erythrée	13	17				29
Ethiopie	216				352	568
Gabon	23				172	196
Gambie	16	333				348
Ghana	225				422	647
Guinée	31	17	109			157
Guinée-Bissau	12	7	- 2			17
Kenya	77	5	60		153	296

Pays ou territoire	Budget ordinaire	PNUD (agent d'exécution principal)	PNUD (agent d'exécution associé)	FNUAP	Fonds fiduciaires	Total
Lesotho	10				32	43
Jamahiriya arabe libyenne	4					4
Madagascar	71	101			3 597	3 769
Malawi	18				9	27
Mali	58	- 8			357	407
Mauritanie	35	22	34			90
Maurice	50	16	24			90
Maroc	106				491	597
Mozambique	6	104	55		16	183
Namibie	16				1	17
Niger	72	- 13	89		310	459
Nigéria	27	- 15			693	705
Rwanda	43					43
Sao Tomé-et-Principe	12				58	70
Sénégal	117	275			172	564
Seychelles	22					22
Sierra Leone	17	- 6				11
Somalie	13	41			197	250
Afrique du Sud	72	- 16	76		758	889
Soudan	64	106			329	499
Swaziland	6					6
République-Unie de Tanzanie	94	170			1 173	1 437
Togo	52	116			88	256
Tunisie	55	58				112
Ouganda	49	12			639	701
Zambie	82	- 4	2		616	696
Zimbabwe	73	12			124	210
Total Afrique	5 383	1 652	358	- 8	24 860	32 246
Asie et Pacifique						
Programmes régionaux	1 413				6 739	8 153
Afghanistan	101				273	374
Bangladesh	175	2	351		3 691	4 220
Cambodge	104				2 004	2 108
Chine	328				322	650
Fidji	87	42			1	130
Inde	379	48			2 664	3 091
Indonésie	200	327			1 578	2 105
République islamique d'Iran	19	100				119
Japon	5				102	107
Kiribati	7					7

Pays ou territoire	Budget ordinaire	PNUD (agent d'exécution principal)	PNUD (agent d'exécution associé)	FNUAP	Fonds fiduciaires	Total
République de Corée	11				2	13
République démocratique populaire lao	39				631	670
Malaisie	60		112			172
Maldives		- 3				- 3
Mongolie	56				285	341
Népal	132	128			1 317	1 578
Programme multi-insulaire îles du Pacifique	0					0
Pakistan	166	108			1 873	2 148
Papouasie-Nouvelle-Guinée	119	- 3	7		19	142
Philippines	344	51	158		691	1 244
Samoa		20				20
Singapour	- 2					- 2
Iles Salomon	6	62	48			116
Sri Lanka	228		- 2		807	1 033
Thaïlande	130				666	796
Timor	22	117			272	411
Tonga		5				5
Territoires sous tutelle	- 1					- 1
Vanuatu	10					10
Viet Nam	93	52			1 039	1 184
Total Asie et Pacifique	4 231	1 057	673	0	24 977	30 938
Amériques						
Région interaméricaine	1 274				11 275	12 549
Région Amérique latine	344				376	720
Région Amérique centrale	27				233	260
Antigua-et-Barbuda	7					7
Argentine	174					174
Aruba					19	19
Bahamas	4				2	6
Barbade	36				20	57
Belize	8				2	10
Bolivie	28				633	661
Brésil	371				678	1 049
Iles Caraïbes	193					193
Chili	218				339	557
Colombie	68	10			840	918
Costa Rica	93				477	570
Cuba	32					32
Dominique	5				3	8
République dominicaine	27				812	839

Pays ou territoire	Budget ordinaire	PNUD (agent d'exécution principal)	PNUD (agent d'exécution associé)	FNUAP	Fonds fiduciaires	Total
Equateur	82				5	87
El Salvador	39				1 314	1 353
Grenade	3				12	16
Guatemala	15				635	650
Guyana	20				14	34
Haiti	8	- 22	14		623	623
Honduras	- 3				319	316
Jamaïque	21				187	208
Mexique	134				274	408
Antilles néerlandaises	- 1					- 1
Nicaragua	14				765	779
Panama	23				112	135
Paraguay	27	17				44
Pérou	183				209	392
Saint-Kitts-et-Nevis	4				9	13
Sainte-Lucie	27				26	53
Saint-Vincent-et-les Grenadines	6					6
Suriname	9	0				10
Trinité-et-Tobago	55	- 1			8	63
Uruguay	105	13			56	174
Etats-Unis	4					4
Iles Vierges (Etats-Unis)	2					2
Venezuela	17					17
Total Amériques	3 702	18	14	0	20 280	24 013
Etats arabes						
Programmes régionaux	529				148	677
Territoires arabes occupés	180				779	959
Bahrein	45	160	- 1			204
Iraq	63	12				76
Jordanie	169	- 16	39		53	247
Koweït	18					18
Liban	51	32			151	234
Oman	11				5	16
Qatar	11					11
Arabie saoudite	24					24
République arabe syrienne	98					98
Emirats arabes unis	25	25				50
Yémen	8				225	233
Total Etats arabes	1 234	213	38	0	1 361	2 847

Pays ou territoire	Budget ordinaire	PNUD (agent d'exécution principal)	PNUD (agent d'exécution associé)	FNUAP	Fonds fiduciaires	Total
Europe						
Programmes régionaux	416	- 1			2 008	2 423
Albanie	4				174	179
Azerbaïdjan	10	265				275
Bélarus	- 57				471	414
Bosnie-Herzégovine	1				207	208
Bulgarie	23				64	87
Croatie	1		1 988			1 988
Chypre	1				6	7
République tchèque	15	7				22
Estonie	10					10
Géorgie	3	40				43
Allemagne	10					10
Hongrie	15	13			79	108
Irlande					13	13
Israël	13					13
Italie					102	102
Kazakhstan	30					30
Lettonie		- 5			172	167
Luxembourg					16	16
Ex-République yougoslave de Macédoine	14					14
Moldova, République de	60					60
Pologne	32	9				41
Portugal					18	18
Roumanie	10				136	145
Russie, Fédération de	193				386	579
Slovaquie	6					6
Slovénie	4					4
Tadjikistan	31		- 7		2	25
Turquie	8				270	278
Ukraine	52	330	5		815	1 202
Ouzbékistan	77				4	81
Yougoslavie	3	2			220	224
Total Europe	985	661	1 985	0	5 162	8 793
Niveau interrégional	2 765	2		174	36 203	39 143
Total	18 300	3 603	3 069	166	112 843	137 981

Annexe V

Activités menées par l'OIT au titre de la coopération technique dans les PMA, 2002-03: dépenses par région géographique et par source de financement (à l'exclusion des frais administratifs) (en milliers de dollars)

Région	PNUD		Budget ordinaire de l'OIT		Programmes multi-bilatéraux et fonds fiduciaires		FNUAP		Total	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003
Afrique	3 030	1 660	936	1 378	7 582	8 904	87	-2	11 636	11 939
Amériques	227	-9	5	8	363	623			594	623
Asie et Pacifique	420	610	252	575	7 488	7 917			8 160	9 101
Etats arabes	14		25	8	168	225			207	233
Total	3 690	2 261	1 219	1 969	15 601	17 668	87	- 2	20 597	21 896
Dépenses totales de l'OIT	8 480	6 672	9 846	18 300	97 206	112 843	1 852	166	117 383	137 981
Part des PMA (%)	43,5	33,9	12,4	10,8	16,0	15,7	4,7	- 1,5	17,5	15,9

Les pays les moins avancés (PMA) en 2003 dans chaque région sont les suivants:

Afrique: Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, République centrafricaine, Comores, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, République-Unie de Tanzanie, Tchad, Togo et Zambie.

Amériques: Haïti.

Asie et Pacifique: Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Kiribati, République démocratique populaire lao, Maldives, Myanmar, Népal, Iles Salomon, Samoa, Tuvalu et Vanuatu.

Etats arabes: Yémen.

Annexe VI

Nationalité des experts et experts associés

Pays (ordre alphabétique anglais)	2002		2003	
	Experts	Experts associés	Experts	Experts associés
Albanie		1		
Algérie			1	
Argentine	3		4	
Australie	6		6	
Autriche		1		
Bangladesh	4		2	
Belgique	9	1	9	1
Bénin	2			
Bolivie				
Botswana			1	
Brésil	5		5	
Royaume-Uni	29		31	
Bulgarie			2	
Burkina Faso	2		3	
Burundi	1		1	
Cambodge				2
Cameroun	2		2	
Canada	16		14	
Chili	3		2	
Chine	5		6	
Colombie	2		2	
Costa Rica	2		2	
Croatie			1	
République démocratique du Congo	2		1	
Danemark	6	6	6	5
Equateur				1
Egypte	1		2	
Ethiopie	2		1	
Fidji				1
Philippines	5		8	
Finlande	1	1	1	1
France	31	4	38	4
Georgie	1		1	
Allemagne	6	3	11	4
Ghana	2		3	

Pays (ordre alphabétique anglais)	2002		2003	
	Experts	Experts associés	Experts	Experts associés
Guinée-Bissau	1			
Inde	10		13	
Indonésie		1		1
Iran, République islamique d'	1		2	
Irlande	5	1	4	1
Israël			1	
Italie	11	6	17	7
Côte d'Ivoire	2		1	
Jamaïque			1	
Japon	3	7	4	7
Jordanie	1		1	
Kenya	1		1	
Kirghizistan				1
Liban	2		2	
Luxembourg			1	
Malawi	1		1	
Malaisie	1		1	
Maurice	1		1	
Mexique	1		1	
Mongolie			1	
Myanmar				
Népal			2	
Pays-Bas	23	12	23	8
Nouvelle-Zélande	2		2	
Nicaragua				1
Nigéria	1		1	
Norvège	8	1	5	3
Pakistan	1		4	
Pérou	5		10	
Pologne	2		1	
Portugal	1		2	2
République de Corée	2	1	2	1
Russie, Fédération de	1		1	
Rwanda	1		1	
El Salvador	1		2	
Sénégal	3	2	1	3
Sierra Leone	1		1	
Slovénie	1		1	
Afrique du Sud	2		2	
Espagne	10	1	9	1

Pays (ordre alphabétique anglais)	2002		2003	
	Experts	Experts associés	Experts	Experts associés
Sri Lanka	2		2	
Soudan	1			
Suède	5	4	6	5
Suisse	5	1	6	1
République-Unie de Tanzanie	1		1	
Thaïlande	3		6	
Togo	2	1		1
Trinité-et-Tobago	2		3	
Tunisie	1		1	
Turquie	3		3	
Etats-Unis d'Amérique	18		22	
Ouganda	1			
Ukraine	1		1	
Ouzbékistan				1
Viet Nam		2		4
Zimbabwe	2		3	
Total	304	55	351	59

Annexe VII

A. Approbations par donateur pour 2002-03 (en milliers de dollars)

Donateurs	2002	2003
Donateurs multi-bilatéraux		
Etats-Unis	67 378	67 900
Royaume-Uni	2 591	14 069
Italie	11 784	12 012
Espagne	4 451	5 008
Union européenne	–	4 183
Allemagne	5 200	3 369
Japon	1 330	3 212
Suisse	4 511	3 173
Danemark	1 580	3 010
Canada	1 863	2 953
France	5 416	2 790
Pays-Bas	42 978	2 587
Portugal	2 419	2 274
Suède	4 335	2 183
Belgique	1 910	2 178
Irlande	–	1 811
Norvège	3 846	1 039
Belgique (Flandres)	485	868
République de Corée	168	500
Finlande	321	430
Panama	250	250
Donateurs multiples	–	235
Autriche	–	150
Australie	218	44
Nouvelle-Zélande	41	–
Sous-total pour les donateurs multi-bilatéraux	163 078	136 227
Fonds fiduciaires directs	484	1 163
Institutions financières internationales		
Banque asiatique de développement	1 011	–
Banque mondiale	569	1 725
Sous-total pour les institutions financières internationales	1 580	1 725
Acteurs non étatiques		
Fondations	577	648
Partenaires sociaux	1 439	1 020
Initiatives du secteur privé	164	157

Donateurs	2002	2003
Autres	319	61
Sous-total pour les acteurs non étatiques	2 499	1 886
Nations Unies		
PNUD	8 063	2 799
ONUSIDA	656	5 734
FNUAP	–	15
FNUHEH	–	1 179
FNUPI	–	86
HCR	–	12
UNESCO	20	–
Volontaires des Nations Unies	18	–
UNIFEM	15	–
Sous-total pour les Nations Unies	8 772	9 826
Total pour les donateurs	176 414	150 826

NB: Les catégories de donateurs ont été révisées par suite de la mise en œuvre du système IRIS. En particulier, la catégorie des acteurs non étatiques a été créée pour refléter le financement provenant de fondations (par exemple: ECT, AGFUND) ainsi que celles des partenaires sociaux (par exemple, NHO, ICA, RENGO), des Initiatives du secteur privé (par exemple, Migros, Sodexho et Services ACCOR) et d'autres (par exemple, IPU, Université de Stellenbosch, JIL).

B. Dépenses par donateur, y compris les programmes d'experts associés 2002-03 (en milliers de dollars)

Donateurs	2002	2003
Donateurs multi-bilatéraux		
Etats-Unis	29 064	38 192
Pays-Bas	11 436	15 117
Royaume-Uni	8 104	8 691
Norvège	5 203	6 746
Italie	6 868	5 902
France	2 915	4 287
Suède	4 180	4 082
Danemark	2 925	3 832
Allemagne	4 181	3 400
Japon	2 757	2 405
Espagne	2 484	2 106
Belgique	1 925	1 837
Canada	1 124	1 581
Suisse	1 571	1 497
Portugal	709	1 290
Irlande	871	1 284
Luxembourg	777	908
Finlande	1 216	867
Belgique (Flandres)	–	486
République de Corée	302	460

Donateurs	2002	2003
Panama	272	269
Union européenne	543	255
Autriche	380	196
Australie	18	100
Donateurs multiples	–	52
Fonds de développement nordique	36	4
Hongrie	4	–
Nouvelle-Zélande	30	–
Pologne	6	–
Emirats arabes unis	58	–
Sous-total pour les donateurs multi-bilatéraux	89 963	105 845
Fonds fiduciaires directs	713	784
Institutions financières internationales		
Banque asiatique de développement	165	359
Banque africaine de développement	19	58
Banque mondiale	1 224	1 224
Banque sud-africaine de développement	30	–
Banque interaméricaine de développement	49	25
Sous-total pour les institutions financières internationales	1 487	1 666
Acteurs non étatiques		
Fondations	524	256
Partenaires sociaux	869	614
Initiatives du secteur privé	–	5
Autres	139	1 042
Sous-total pour les acteurs non étatiques	1 531	1 918
Nations Unies		
PNUD	8 480	6 672
ONUSIDA	850	895
FENU	655	329
PNUCID	991	789
UNESCO	–	17
FNUAP	1 852	166
HCR	15	2
FNUHEH	–	54
UNIFEM	–	15
FNUPI	970	510
MINUK	27	20
Volontaires des Nations Unies		
FIDA	5	0
Sous-total pour les Nations Unies	13 843	9 468
Total pour les donateurs	107 537	119 681

NB: Les catégories de donateurs ont été révisées par suite de la mise en œuvre du système IRIS. En particulier, la catégorie d'«Acteurs non étatiques» a été créée pour refléter le financement provenant de fondations (par exemple ECT, AGFUND, FOR, WAF) ainsi que celles des partenaires sociaux (par exemple SCC, SIM, PCM, KEF, NHO, APF, RENGO, ITF, ICA); des initiatives du secteur privé (par exemple Sodexho et services ACCOR) et d'autres (par exemple FIF, IAT, MEX, SFM, HEN, JIL, OMF).

C. Approbations par domaine technique (toutes sources de fonds confondues) 2000-2003 (en milliers de dollars)

Domaine technique	2000		2001		2002		2003	
	Dollars	%	Dollars	%	Dollars	%	Dollars	%
Normes et principes fondamentaux et droits au travail	57 371	45,1	76 675	53,4	85 598	54,9	77 699	51,5
Emploi	37 876	29,8	36 537	25,5	36 817	23,6	30 998	20,6
Protection sociale	14 239	11,2	9 860	6,9	19 119	12,3	27 853	18,5
Dialogue social	17 098	13,4	15 825	11,0	11 223	7,2	11 844	7,9
Intégration		0,0	1 372	1,0	1 236	0,8	160	0,1
Autres	583	0,5	3 185	2,2	1 960	1,3	2 272	1,5
Total	127 167	100,0	143 454	100,0	155 954	100,0	150 826	100,0
Divers ¹	7 500		11 118		20 460			
Total général	134 667		154 572		176 414		150 826	

¹ La rubrique «Divers» correspond aux montants approuvés pour *Universitas* en 2000, pour le Royaume-Uni en 2001 et pour les Etats-Unis, la France, l'Italie et les Pays-Bas en 2002, qui n'ont pas encore été répartis par domaine technique.

Annexe VIII

Coopération technique par secteur au Centre de Turin en 2003 (nombre de participants et de jours/participants)

Secteurs	Objectifs stratégiques	Programme du Centre de Turin	Participants		Jours/ participants	
			Nombre	%	Nombre	%
Secteur I	N° 1: Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Normes internationales du travail et droits de l'homme	1 128	11,57	3 874	5,14
Sous-Total			1 128	11,57	3 874	5,14
Secteur II	N° 2: Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Développement de l'emploi et des compétences	1 315	13,49	8 808	11,69
		Développement de l'entreprise	1 441	14,78	9 136	12,13
		Projets du Fonds social européen	1 230	12,62	7 116	9,45
Sous-total			3 986	40,89	25 060	33,26
Secteur III	N° 3: Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Protection sociale	790	8,10	5 131	6,81
Sous-Total			790	8,10	5 131	6,81
Secteur IV	N° 4: Renforcer le tripartisme et le dialogue social	Dialogue social	693	7,11	4 197	5,57
		Activités pour les travailleurs	688	7,06	5 864	7,78
		Activités pour les employeurs	361	3,70	1 246	1,65
Sous-total			1 742	17,87	11 307	15,01
Activités intersectorielles		Gestion du développement	1 319	13,53	13 736	18,23
		Formation à distance et technologies d'apprentissage (DELTA)	335	3,44	2 468	3,28
		Autres activités	287	2,94	1 253	1,66
		Cours d'études supérieures	162	1,66	12 512	16,61
Sous-Total			2 103	21,57	29 969	39,78
Total			9 749	100,00	75 341	100,00